



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY POUR LES
EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2011 ET 2010**

ÉTATS DE SITUATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	10	4 045,9	3 778,8
Goodwill	9	3 245,3	3 128,0
Immobilisations corporelles nettes	11	8 782,6	8 855,2
Titres disponibles à la vente	12	410,9	517,7
Prêts et créances au coût amorti	12	662,3	611,9
Instruments financiers dérivés	12	193,5	171,2
Participations dans les entreprises associées		498,2	443,3
Autres actifs		87,3	106,8
Impôts différés Actif	7	741,3	782,1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		18 667,3	18 395,0
ACTIFS COURANTS			
Prêts et créances au coût amorti	12	196,8	194,3
Instruments financiers dérivés	12	34,4	9,2
Clients et autres débiteurs	12	4 118,0	3 871,8
Stocks		331,0	273,1
Autres actifs		1 172,9	1 095,8
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	12	14,7	264,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2 493,5	1 826,5
TOTAL ACTIFS COURANTS		8 361,3	7 535,4
TOTAL ACTIF		27 028,6	25 930,4
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe		4 946,1	4 772,6
Participations ne donnant pas le contrôle		1 871,1	1 854,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	6 817,2	6 626,8
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions	15	1 289,0	1 154,4
Dettes financières	12	8 035,6	8 333,9
Instruments financiers dérivés	12	156,4	108,6
Autres passifs financiers		3,1	122,1
Autres passifs		569,3	511,7
Impôts différés Passif	7	583,9	696,2
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		10 637,3	10 926,9
PASSIFS COURANTS			
Provisions	15	545,6	502,1
Dettes financières	12	2 035,2	1 306,2
Instruments financiers dérivés	12	32,8	40,6
Fournisseurs et autres créanciers	12	2 752,5	2 878,7
Autres passifs		4 208,0	3 649,1
TOTAL PASSIFS COURANTS		9 574,1	8 376,7
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		27 028,6	25 930,4

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires		14 829,6	13 869,3
Achats		(3 439,5)	(3 572,9)
Charges de personnel		(3 663,3)	(3 290,8)
Amortissements, dépréciations et provisions		(1 178,8)	(1 026,8)
Autres charges opérationnelles		(5 757,6)	(5 021,0)
Autres produits opérationnels		249,0	67,0
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	1 039,4	1 024,8
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel		(4,5)	1,0
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(69,0)	(85,2)
Restructurations		(39,9)	(82,8)
Effets de périmètre		122,4	366,4
Autres résultats de cessions et éléments non récurrents		43,4	(2,9)
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	5	1 091,8	1 221,3
Charges financières		(556,9)	(508,2)
Produits financiers		152,1	94,6
Résultat financier	6	(404,8)	(413,6)
Impôt sur les bénéfices	7	(174,2)	(119,0)
Quote-part de résultat des entreprises associées		37,4	31,4
RESULTAT NET		550,2	720,1
Résultat net part du Groupe		322,8	564,7
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		227,4	155,4
Résultat net part du Groupe par action (euros)	8	0,60	1,15

ÉTAT DES RÉSULTATS GLOBAUX CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2011 Quote part du Groupe	31 décembre 2011 Quote part des participations ne donnant pas le contrôle	31 décembre 2010	31 décembre 2010 Quote part du Groupe	31 décembre 2010 Quote part des participations ne donnant pas le contrôle
RESULTAT NET		550,2	322,8	227,4	720,1	564,7	155,4
Actifs financiers disponibles à la vente	12	(57,0)	(56,8)	(0,2)	6,6	5,5	1,1
Couverture d'investissement net		(37,5)	(39,2)	1,7	(65,6)	(63,3)	(2,3)
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	13	(6,0)	(2,7)	(3,3)	(6,4)	(5,6)	(0,8)
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	13	1,1	2,0	(0,9)	15,5	17,3	(1,8)
Ecarts de conversion		40,9	117,8	(76,9)	177,6 (b)	144,8	32,8
Impôts différés	7	15,9	15,4	0,5	9,8	9,0	0,8
Quote-part du résultat global des sociétés associées		(27,8)	(27,8)		20,9	20,9	
TOTAL autres éléments du résultat global recyclables (a)		(70,4)	8,7	(79,1)	158,4	128,6	29,8
Pertes et gains actuariels		(81,1)	(79,3)	(1,8)	(1,6)	(2,6)	1,0
Ecarts de conversion sur les pertes et gains actuariels		(2,0)	(2,0)	0,0	(5,0)	(4,7)	(0,3)
Impôts différés sur les pertes et gains actuariels	7	27,8	27,3	0,5	4,8	4,9	(0,1)
TOTAL autres éléments du résultat global non recyclables (a)		(55,3)	(54,0)	(1,3)	(1,8)	(2,4)	0,6
RESULTAT GLOBAL		424,5	277,5	147,0	876,7	690,9	185,8

(a) Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement IAS 1 (se référer à la Note 1). Au sein des autres éléments du résultat global, sont ainsi regroupés ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net, et ceux qui ne le seront pas.

(b) Cette variation est consécutive à l'appréciation de certaines monnaies : le dollar américain, la livre sterling et le dollar australien.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecarts de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2009	489 699 060	1 958,8	4 002,9	(2 135,0)	(1,7)	(144,4)	(4,7)		3 675,9	742,2	4 418,1
Résultat net				564,7					564,7	155,4	720,1
Actifs financiers disponibles à la vente					5,5				5,5	1,1	6,6
Couverture d'actifs nets					(63,3)				(63,3)	(2,3)	(65,6)
Couverture des flux de trésorerie					(16,8)				(16,8)	(0,8)	(17,6)
Couverture des flux sur matières premières					17,3				17,3	(1,8)	15,5
Impôts différés					15,6				15,6	0,8	16,4
Variation des pertes et gains actuariels				2,3					2,3	0,9	3,2
Ecarts de conversion						165,5			165,5	32,6	198,1
Autres											
Autres éléments du résultat global				2,3	(41,7)	165,5			126,1	30,5	156,6
Résultat global				567,0	(41,7)	165,5			690,8	185,9	876,7
Souscriptions d'actions réservées aux salariés											
Rémunération sur base d'actions				36,4					36,4		36,4
Augmentation/réduction de capital										3,1	3,1
Affectation à la réserve légale											
Dividendes et acomptes sur dividendes distribués en numéraire				(317,4)					(317,4)	(137,3)	(454,7)
Achat/vente de titres d'autocontrôle				(1,5)			(25,5)		(27,0)		(27,0)
Transactions entre actionnaires				(57,2)					(57,2)	(69,9)	(127,1)
Regroupements d'entreprises				31,1					31,1	1 130,9	1 162,0
Autres variations				(4,8)					(4,8)	(0,7)	(5,5)
Emission de titres super subordonnés								744,8	744,8		744,8
Capitaux propres au 31 décembre 2010	489 699 060	1 958,8	4 002,9	(1 881,4)	(43,4)	21,1	(30,2)	744,8	4 772,6	1 854,2	6 626,8
Résultat net				322,8					322,8	227,4	550,2
Actifs financiers disponibles à la vente					(56,9)				(56,9)	(0,2)	(57,1)
Couverture d'actifs nets					(39,2)				(39,2)	1,7	(37,5)
Couverture des flux de trésorerie					(42,9)				(42,9)	(3,3)	(46,2)
Couverture des flux sur matières premières					2,5				2,5	(0,9)	1,6
Impôts différés					27,4				27,4	0,5	27,9
Variation des pertes et gains actuariels				(51,9)					(51,9)	(1,3)	(53,2)
Ecarts de conversion						115,7			115,7	(76,9)	38,8
Autres											
Autres éléments du résultat global				(51,9)	(109,1)	115,7			(45,3)	(80,4)	(125,7)
Résultat global				270,9	(109,1)	115,7			277,5	147,0	424,5
Souscriptions d'actions réservées aux salariés (c)	9 896 038	39,6	46,1						85,7		85,7
Rémunération sur base d'actions				29,0					29,0		29,0
Augmentation/réduction de capital (d)	(8 370 000)	(33,5)	(65,3)						(98,8)	34,9	(63,9)
Affectation à la réserve légale			(8,2)	8,2							
Dividendes et acomptes sur dividendes distribués en numéraire (e)				(68,8)					(68,8)	(172,7)	(241,5)
Dividendes distribués en action (e)	19 008 731	76,0	171,7	(247,7)							
Coupons des titres super subordonnés								(23,7)	(23,7)		(23,7)
Achat/vente de titres d'autocontrôle				(16,4)			(6,2)		(22,6)		(22,6)
Transactions entre actionnaires				(12,6)					(12,6)	29,6	17,0
Regroupements d'entreprises				4,2					4,2	(22,2)	(18,0)
Autres variations				3,6					3,6	0,3	3,9
Capitaux propres au 31 décembre 2011	510 233 829	2 040,9	4 147,2	(1 911,0)	(152,5)	136,8	(36,4)	721,1	4 946,1	1 871,1	6 817,2

(a) Ce mouvement correspond aux variations liées aux acquisitions ou cessions n'entraînant pas de changement de contrôle et concerne principalement l'OPR d'Agbar.

(b) Ce mouvement concerne pour l'essentiel les effets de la prise de contrôle du groupe Agbar intervenue en 2010. L'application de la norme IFRS 3 Révisée se traduit par sa consolidation en intégration globale et la comptabilisation additionnelle d'intérêts ne conférant pas le contrôle (24,8% au lieu de 5,1% avant l'opération).

(c) Suite à l'augmentation de capital réservée aux salariés "Sharing 2011", le capital social a été augmenté de 9,9 millions d'actions, soit un montant de 85,7 millions d'euros net de frais.

(d) Le Conseil d'administration lors de sa séance du 8 décembre 2011 a décidé une réduction de capital par annulation de 8 370 000 actions.

(e) L'Assemblée Générale du 19 mai 2011 a accordé, pour le dividende de 0,65 euro à verser par action, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. Ce dividende a été versé le 27 juin 2011 à hauteur de 68,8 millions d'euros en numéraire et 247,7 millions d'euros en actions soit une augmentation de 19 008 731 du nombre d'actions.

(f) Variation liée principalement à l'impact de dilution de Sita France, sans perte de contrôle, dans la société Boone Comenor suite à une augmentation de capital faite exclusivement par Renault.

(g) Variation liée principalement au passage de l'entité Jiangsu Water d'intégration globale à la méthode de l'intégration proportionnelle suite à la perte de contrôle sur cette entité en 2011 (Voir Note 2).

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat net	550,2	720,1
- Quote part de résultat consolidé d'entreprises associées	(37,4)	(31,4)
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	32,3	44,3
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations	1 142,8	1 045,6
- Effets de périmètre, autres éléments non récurrents	(165,9)	(370,7)
- Autres éléments sans effet de trésorerie	29,4	36,2
- Charge d'impôt	174,2	119,0
- Résultat financier	404,8	413,6
MBA avant résultat financier et impôt	2 130,4	1 976,7
+ Impôt décaissé	(163,2)	(355,6)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(65,3)	268,5
Flux issus des activités opérationnelles	1 901,9	1 889,6
Investissements corporels et incorporels	(1 409,7)	(1 346,0)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(186,5)	(468,0)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et co-entreprises	(51,1)	(22,5)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(22,0)	(96,5)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	69,0	64,6
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	69,7	443,5
Cessions de participations dans les entreprises associées et co-entreprises	3,5	121,9
Cessions de titres disponibles à la vente	14,9	2,4
Intérêts reçus d'actifs financiers non courants	9,0	(9,4)
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants	34,0	24,4
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres	(92,2)	(29,4)
Flux issus des activités d'investissement	(1 561,4)	(1 315,0)
Dividendes payés (a)	(280,6)	(456,8)
Remboursement de dettes financières	(1 470,6)	(3 949,6)
Réduction de capital versée aux participations ne donnant pas le contrôle (b)	(4,7)	(141,7)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	251,0	916,5
Intérêts financiers versés	(379,2)	(378,3)
Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	46,0	10,2
Augmentation des dettes financières	2 135,0	1 818,9
Augmentation / diminution de capital (c)	24,9	4,3
Emission d'un Titre Super Subordonné par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY nette des frais	0,0	742,1
Achat/vente de titres d'actions propres	(24,3)	(41,1)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	(0,5)	(1,1)
Flux issus des activités de financement	297,0	(1 476,6)
Effet des variations de change et divers	29,5	16,8
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	667,0	(885,2)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 826,5	2 711,7
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	2 493,5	1 826,5

(a) y compris retenue à la source.

(b) En 2010, il s'agit principalement du rachat par Agbar de ses propres titres dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait.

(c) En 2011, ce flux de 24,9 M€ inclut pour l'essentiel :

+85,7 M€ (augmentation de capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY dans le cadre du plan mondial d'actionnariat salarié dénommé "SHARING"; voir note 14)

-98,8 M€ (réduction de capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY)

+34,9 M€ (souscription des participations ne donnant pas le contrôle au capital de Sembsita Pacific)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE – 1.	BASE DE PRÉSENTATION PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES
NOTE – 2.	OPÉRATIONS MAJEURES DE L'EXERCICE 2011
NOTE – 3.	INFORMATION SECTORIELLE
NOTE – 4.	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
NOTE – 5.	RÉSULTAT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES
NOTE – 6.	RÉSULTAT FINANCIER
NOTE – 7.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
NOTE – 8.	RÉSULTAT PAR ACTION
NOTE – 9.	GOODWILLS
NOTE – 10.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
NOTE – 11.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
NOTE – 12.	INSTRUMENTS FINANCIERS
NOTE – 13.	GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS
NOTE – 14.	CAPITAUX PROPRES
NOTE – 15.	PROVISIONS
NOTE – 16.	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME
NOTE – 17.	CONTRATS DE CONSTRUCTION
NOTE – 18.	CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT
NOTE – 19.	CONTRATS DE LOCATION SIMPLE
NOTE – 20.	CONTRATS DE CONCESSION
NOTE – 21.	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS
NOTE – 22.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES
NOTE – 23.	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS
NOTE – 24.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE
NOTE – 25.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE
NOTE – 26.	LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DECEMBRE 2011 ET 2010
NOTE – 27.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

1.1 BASE DE PRÉSENTATION

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA, société mère du Groupe est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code du commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Le siège du groupe est domicilié à la Tour CB21 – 16 place de l'Iris – 92040 Paris La Défense – France.

Le Groupe est un acteur mondial dans les domaines de l'Eau et de la Propreté. Il est issu du regroupement effectué en 2008 par le Groupe SUEZ de l'ensemble de ses filiales et participations du secteur Environnement, au sein de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, dans le cadre de la fusion entre Gaz de France et SUEZ. SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY est coté au marché Euronext Paris (Compartment A) et Euronext Bruxelles depuis le 22 juillet 2008.

La constitution du Groupe résulte de reclassements réalisés entre des holdings filiales de SUEZ SA, sans que le contrôle par SUEZ SA des entités composant ce Groupe ne s'en trouve remis en cause. Ces opérations de regroupement entre entités sous contrôle commun sont exclues du champ d'application de la norme IFRS 3 (« Regroupements d'entreprises ») en vigueur au moment de l'opération, et ont été comptabilisées à la valeur comptable dans les comptes consolidés. La norme IFRS 3 révisée (voir paragraphe 1.5.3 – Regroupements d'entreprises et variations d'intérêts) d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010 ne traite pas des regroupements d'entreprises sous contrôle commun et n'a d'ailleurs pas d'effet rétroactif.

En l'absence de principes comptables IFRS sur les regroupements d'entreprise sous contrôle commun, le traitement comptable retenu a fait l'objet d'une analyse par la Direction du Groupe au regard des dispositions de la norme IAS 8 (« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ») et en particulier de son paragraphe 10 (« Sélection et application des méthodes comptables »).

En date du 7 février 2012, le Conseil d'administration de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2011.

1.2 RÉFÉRENTIEL

En application du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont fournies pour les deux derniers exercices 2010 et 2011, et sont établies conformément au règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2011, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et aux IFRS adoptées par l'Union Européenne⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2010, à l'exception des éléments mentionnés en paragraphe 1.2.1 et 1.2.2 ci-dessous.

1.2.1 Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2011

- IAS 24 révisée – *Information relative aux parties liées* : La nouvelle définition d'une partie liée introduite par la norme révisée appliquée pour la première fois en 2011 n'a pas d'incidence sur le périmètre des parties liées au Groupe au 31 décembre 2011. En revanche, l'information à communiquer au titre des engagements entre les parties liées est accrue (voir la note 22)
- Amendement IAS 32 – *Classement des émissions de droits*
- IFRIC 19 – *Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres*
- Amendement IFRIC 14 – *Paiements d'avance d'exigences de financement minimal*
- Improvements to IFRS 2010 – *Améliorations aux normes internationales d'information financière*

À l'exception de la norme IAS 24 révisée, ces amendements et interprétations n'ont pas induit d'impact significatif sur les Etats Financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

⁽¹⁾ Référentiel disponible sur le site internet de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

1.2.2 Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire après 2011 et anticipée par le Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

- Amendement IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ² : Le groupe a décidé d'appliquer par anticipation cet amendement qui, bien que non encore adopté par l'Europe, constitue une information utile qui n'est pas en contradiction avec les dispositions actuelles de la norme IAS 1. Au sein des Autres éléments du résultat global, sont ainsi regroupés ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net, et ceux qui ne le seront pas.

1.2.3 Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC dont l'application est obligatoire en 2012 et 2013 et non anticipée par le Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Normes et amendements applicables en 2012⁽²⁾

- Amendements IAS 12 – *Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents*
- Amendements IFRS 7 - *Instruments financiers – Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers*

Normes et amendements applicables en 2013⁽²⁾

- IFRS 10 – *Etats financiers consolidés* ;
- IFRS 11 – *Partenariat* ;
- IFRS 12 – *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités* ;
- Amendement IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* ;
- IFRS 13 – *Evaluation à la juste valeur* ;
- Amendements IAS 19 – *Avantages du personnel* ;
- Amendements IFRS 7 – *Informations sur les compensations entre actifs et passifs financiers*.

L'analyse des incidences de l'application de ces normes est en cours.

1.2.4 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- les regroupements d'entreprises : le groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.3 BASE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les États Financiers Consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IAS 39.

1.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DU JUGEMENT

La crise financière a conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques et à intégrer une évaluation des risques, en particulier de contrepartie, dans l'évaluation des instruments financiers. Cet environnement de crise et de volatilité extrême des marchés a été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

1.4.1 Estimations

La préparation des États Financiers Consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

⁽²⁾ Ces normes, amendements et interprétations n'étant pas encore adoptées par l'Union européenne, il s'agit d'une traduction libre

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des Etats Financiers Consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises,
- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter aux paragraphes 1.5.4.1 et 1.5.7.),
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (se reporter au paragraphe 1.5.15.),
- les passifs pour renouvellement,
- les instruments financiers (se reporter au paragraphe 1.5.10),
- le chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit en compteur (se reporter au paragraphe 1.5.16.),
- les marges à terminaison des contrats de construction,
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.

1.4.1.1 Évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.4.1.2 Valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

1.4.1.3 Estimation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.4.1.4 Passifs de renouvellement

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.4.1.5 Engagements pour retraite

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.6 Instruments financiers

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs.

1.4.1.8 Évaluation de la marge à terminaison des contrats de construction

La détermination des produits et de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.

1.4.1.9 Évaluation des déficits fiscaux reportables activés

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les prévisions de bénéfices imposables et les consommations de report déficitaire en résultant ont été extrapolées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme ou de projections complémentaires lorsque nécessaire.

1.4.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, et la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle⁽³⁾ antérieures au 1^{er} janvier 2010.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou du règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 MÉTHODES COMPTABLES

1.5.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence :

- Les sociétés du périmètre de consolidation contrôlées exclusivement par le Groupe sont intégrées par intégration globale ;
- Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, au pourcentage d'intérêt ;
- La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IAS 27, 28 et 31.

Les fonds communs de créances détenus dans le cadre des programmes de titrisation du Groupe et contrôlés par le Groupe sont consolidés en application des dispositions de la norme IAS 27 relative aux comptes consolidés et de son interprétation SIC 12 relative à la consolidation des entités ad hoc.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les Etats Financiers Consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale et intégration proportionnelle, et de celles qui sont mises en équivalence est présentée dans la note 26 – Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2011 et 2010.

1.5.2 Méthodes de conversion

1.5.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en Euro (€).

1.5.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

⁽³⁾ Anciennement Intérêts Minoritaires.

1.5.2.3 Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.5.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

Les états de situations financières sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en «écarts de conversion» au sein des autres éléments des résultats globaux.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.5.3 Regroupements d'entreprises et variations d'intérêts

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant révision. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités.

Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.5.4.1 Goodwills

A. Détermination des goodwills

L'application au 1^{er} janvier 2010 de la norme IFRS 3 révisée conduit à distinguer les regroupements réalisés avant ou après cette date.

Regroupements réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Les goodwills représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprises (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe a déterminé un goodwill pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à chaque date d'échange.

Regroupements réalisés après le 1^{er} janvier 2010

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total de

- i. la contrepartie transférée,
- ii. le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et
- iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

par rapport au solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées sont inscrits dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

B. Évaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans le paragraphe 1.5.7 « Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les pertes de valeur relatives à des goodwills ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

Les pertes de valeur des goodwills relatifs à des entreprises associées sont présentées en « quote-part de résultat des entreprises associées ».

1.5.4.2 Autres immobilisations incorporelles

A. Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

B. Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics,
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises,
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée,
- des actifs de concessions,
- des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif.

Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

	Durée	
	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties.

1.5.5 Immobilisations corporelles

1.5.5.1 Immobilisations corporelles – Évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le Groupe applique IAS 23 révisé, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.5.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

	Principales durées d'amortissement (années)
Constructions *	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

* Y compris aménagements

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée au paragraphe 4 de la note 15.

1.5.6 Concessions

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir –, traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les Notes aux comptes, tandis que IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- et le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du débiteur. Ainsi:

- le modèle « actif incorporel » est applicable lorsque le concessionnaire reçoit un droit à facturer les usagers du service public ; et que le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur,
- et le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement) c'est à dire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

Ainsi, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple « pass through »), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui paient et que c'est le modèle « actif incorporel » qui doit être retenu.

En revanche, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paie et que c'est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (« Build Operate Transfer ») signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans les états de situations financières,
- les investissements de premier établissement sont comptabilisés de la façon suivante :
 - en cas d'application du modèle « actif incorporel » la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d'une dette de concession,
 - en cas d'application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux,
 - lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.5.7 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amorties, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

Indices de perte de valeur

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- Au titre des indices externes
 - Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu
 - Baisse de la demande,
- Au titre des indices internes
 - Obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement
 - Performance inférieure aux prévisions.

Perte de valeur

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions de IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est infé-

rieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Évaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées,
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

1.5.8 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

1.5.8.1 Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

1.5.8.2 Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

1.5.8.3 Comptabilisation des accords qui contiennent des contrats de location

IFRIC 4 traite des modalités d'identification des contrats de service, d'achat ou de vente « take-or-pay » qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Les contrats ainsi identifiés doivent être assimilés à des contrats de location et doivent être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Dans ce dernier cas, il convient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par le Groupe lorsqu'il est considéré comme créditeur vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe est concerné par cette interprétation au titre de certains contrats avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe.

1.5.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.5.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS32 et IAS39.

1.5.10.1 Actifs financiers

Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés, et les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat, dont les instruments financiers dérivés. Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

A. Titres disponibles à la vente

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les titres de capitaux propres ou de dettes ne satisfaisant pas aux critères de classement des autres catégories (voir infra). Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est jugée suffisamment significative ou prolongée pour impliquer une perte de valeur le cas échéant. Dans ce dernier cas, une perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne « Pertes de valeur sur actifs ». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

B. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie ainsi que les créances clients et autres débiteurs.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

C. Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ces actifs financiers répondent aux critères d'IAS 39 de qualification ou de désignation.

Il s'agit essentiellement de titres détenus à des fins de transaction et de placement à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en trésorerie ou équivalent de trésorerie (se reporter au paragraphe 1.5.11). Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

1.5.10.2 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et autres créanciers, les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture,
- les passifs financiers pour lesquels le Groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour au moins 12 mois à compter de la date de clôture,
- les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés,
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant,
- tous les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

A. Évaluation des dettes financières et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dans le cas de dettes structurées sans composante capitaux propres, le Groupe peut être amené à séparer un instrument dérivé dit « incorporé ». Les conditions selon lesquelles les dérivés incorporés doivent être comptabilisés séparément sont précisées ci-après. En cas de séparation d'un dérivé incorporé, la valeur comptable initiale de la dette structurée est ventilée en une composante « dérivé incorporé », à hauteur de la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, et une composante « passif financier » déterminée par différence entre le montant de l'émission et la juste valeur du dérivé incorporé. Cette séparation des composantes de l'instrument lors de la comptabilisation initiale ne donne lieu à la comptabilisation d'aucun profit ni perte. Ultérieurement, la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que le dérivé est évalué à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

B. Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle émis avant le 1^{er} janvier 2010

Les autres passifs financiers comprennent notamment les engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle consenti par le Groupe. En l'absence de précisions dans les textes IFRS, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- à la mise en place de l'engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en goodwill,
- à chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en goodwill,
- les versements de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle se traduisent par une augmentation du goodwill,
- au compte de résultat, les participations ne donnant pas le contrôle se voient affecter leur quote-part de résultat. Dans les états de situations financières, la quote-part de profit allouée aux participations ne donnant pas le contrôle réduit le montant du goodwill. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en goodwill.

1.5.10.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent ainsi les contrats de type swaps, options, futures, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres cotés ou non cotés.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat dit « hôte » qui répond à la définition d'un instrument dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Au niveau du Groupe, les principaux contrats susceptibles de contenir des dérivés dits incorporés sont les contrats contenant des clauses ou options pouvant affecter le prix, le volume ou la maturité du contrat. Il s'agit en particulier des contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers dont le prix est susceptible d'être révisé en fonction d'un index, du cours d'une monnaie étrangère ou du prix d'un autre actif que celui sous-jacent au contrat.

Les dérivés incorporés font l'objet d'une comptabilisation séparée dès lors :

- que le contrat hôte n'est pas un instrument financier déjà comptabilisé à sa juste valeur avec variation de juste valeur en résultat ;
- que séparée du contrat hôte, la composante répond encore à la définition d'un produit dérivé (existence d'un sous-jacent, absence de règlement initial et règlement futur) ;
- et que les caractéristiques du dérivé identifié ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. L'analyse de ce caractère « étroitement lié » est effectuée à la date de signature du contrat.

Lorsqu'un dérivé incorporé à un contrat hôte est séparé, il est évalué dans les états de situations financières à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (lorsque le dérivé incorporé n'est pas documenté dans une relation de couverture).

Instruments dérivés de couverture : comptabilisation et présentation

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif,
- couverture de flux de trésorerie,
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures – pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe retient également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique «Marked to Market ou MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel» sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers, et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois, et en non courant pour les autres.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des *swaps* de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.5.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.5.13 Contrats de construction

Les activités d'ingénierie de Degremont et d'OIS entrent dans le champ d'application de la norme IAS 11 « Contrats de construction ».

Conformément à cette norme, le Groupe applique la méthode de l'avancement, comme indiqué dans la note 1.5.16 « Chiffre d'affaires », pour déterminer les produits et les coûts du contrat à comptabiliser en résultat au titre de chaque période.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » (au sein de la rubrique « Clients et autres débiteurs » des états de situations financières). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » (au sein de la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers » des états de situations financières).

1.5.14 Paiements fondés sur des actions

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Instruments réglés en actions

1.5.14.1 Plans d'options

Les options octroyées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'attribution en utilisant un modèle de valorisation binomial pour les options simples ou un modèle Monte Carlo pour celles comportant des conditions de performances externes. Ces modèles permettent de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice, conditions de performance le cas échéant), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette option est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1.5.14.2 Attribution gratuite d'actions

La juste valeur des plans d'attributions gratuites d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions de performance, attribuées de manière discrétionnaire et comportant des conditions de performances externes, un modèle Monte Carlo est utilisé.

1.5.14.3 Plans d'épargne entreprise

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la valeur de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. S'agissant de la comptabilisation d'un service rendu, la charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

Instruments réglés en trésorerie

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans d'épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, Share Appreciation Rights). Lorsque ces instruments sont réglés en trésorerie par une entité du Groupe, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

1.5.15 Provisions

1.5.15.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- La valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en «Autres actifs» courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe a retenu l'option offerte par IAS 19 de ne pas appliquer la méthode dite du « corridor », et de comptabiliser directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments des résultats globaux. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

Les charges d'intérêt sur les obligations de retraite et assimilés et le rendement attendu des placements en couverture de ces obligations sont présentés en résultat financier.

1.5.15.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe sont les provisions pour reconstitution de site (activité propreté). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en charge de l'exercice.

1.5.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18) du Groupe comprend essentiellement les produits liés aux métiers suivants :

- Eau
- Déchets
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

1.5.16.1 Eau

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

1.5.16.2 Déchets

Le chiffre d'affaires lié à la collecte des déchets est constaté, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur.

Les produits des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités par l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques, ... – pour les centres de tri et vente – d'énergie électricité ou chaleur – pour les incinérateurs).

1.5.16.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service

Le chiffre d'affaires des contrats de construction est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et de façon plus générale les dispositions présentées dans IAS 11, comme décrit au § 1.5.13. Selon les cas, ce degré d'avancement est déterminé soit sur la base de l'avancement des coûts soit par référence à un avancement physique tel que des jalons définis contractuellement. Il comprend également les produits sur les actifs financiers de concession (IFRIC 12) et les créances de location (IFRIC 4).

1.5.17 Résultat Opérationnel Courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation CNC 2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au Marked to Market (MtM) des instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- MTM des instruments financiers à caractère opérationnel : cette rubrique correspond à la variation de Juste Valeur (Marked To Market) des Instruments financiers de matières premières, et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi trading) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles,
- Pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les actifs non courants,
- Charges de restructurations: il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37,
- Effets périmètre

Cette ligne regroupe :

- les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
 - les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes ;
 - les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix ;
 - les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés.
- Autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les titres disponibles à la vente.

1.5.18 États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie du Groupe sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les «intérêts reçus d'actifs financiers non courants» sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les «intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie» sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs circulants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif circulant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

1.5.19 Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les différences temporelles nées des retraitements relatifs aux contrats de location-financement donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.5.20 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le résultat net part du groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs des titres super-subordonnés émis par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

NOTE 2 – Opérations majeures de l'exercice 2011

2.1 Acquisition de la société WSN Environmental Solutions (Australie)

Le 1^{er} février 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT, à travers sa filiale à 60% SITA Environmental Solutions (SITA Australia), a finalisé l'acquisition des activités de gestion des déchets du gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud regroupées au sein de la société WSN Environmental Solutions (WSN) pour un montant de 234,4 millions de dollars australiens (AUD). Cette prise de contrôle exclusif permet de compléter les capacités de recyclage et de traitement de SITA Australia.

Au 31 décembre 2011, la comptabilisation du regroupement d'entreprises est définitive.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur à la date de transaction des actifs et passifs identifiables.

	<i>En millions d'AUD</i>	<i>En millions d'euros (au taux de clôture)</i>
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles nettes	166,4	130,8
Immobilisations corporelles nettes	182,9	143,8
Impôts différés actifs	13,7	10,8
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs	57,9	45,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12,8	10,1
PASSIFS NON COURANTS		
Autres passifs	(245,8)	(193,2)
PASSIFS COURANTS		
Autres passifs	(3,7)	(2,9)
TOTAL ACTIF NET (à 100%)	184,2	144,8
Contrepartie transférée	234,4	184,2
GOODWILL	50,2	39,5

Ce goodwill de 39,5 millions d'euros représente principalement une part de marché ainsi que des synergies avec le Groupe.

Dans ce cadre, les centres de stockage de déchets acquis ainsi que les contrats avec l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud concernant les droits d'utilisation sur deux autres centres de stockage de déchets ont été valorisés à leur juste valeur selon la méthode des cash flow actualisés (DCF). Quelques contrats de traitement de déchets déficitaires, également valorisés selon la méthode des cash flows actualisés, ont donné lieu à la comptabilisation de provisions au passif de l'état de situation financière. Les positions d'impôts différés ont été ajustées mécaniquement au regard de l'affectation des justes valeurs.

L'impact de cette acquisition sur le chiffre d'affaires du Groupe, à compter de la date de prise de contrôle s'établit à 209,5 millions d'euros.

L'impact du complément de dotation aux amortissements lié aux différentes réévaluations sur le Résultat Net part du Groupe de l'année 2011 s'élève à - 8,5 millions d'euros.

Si l'opération avait eu lieu le 1er janvier 2011, l'impact complémentaire sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe aurait été de + 21,5 millions d'euros.

2.2 Cession de Bristol Water par Agbar

Le 5 octobre 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT, via sa filiale Agbar, a cédé 70% de l'activité régulée de Bristol Water, société de distribution d'eau potable au Royaume-Uni. L'opération a été conclue pour une valeur de 131,5 millions de livres sterling (soit 152 millions d'euros).

SUEZ ENVIRONNEMENT conserve une participation de 30% dans l'activité régulée qui sera désormais consolidée par mise en équivalence et reste présent sur le marché de l'eau au Royaume-Uni en poursuivant son développement dans le secteur non régulé.

Cette opération ayant été comptabilisée selon la norme IAS 27 (§34), la plus-value nette de frais sur la part cédée est de 57 millions d'euros et la plus-value pour réévaluation à la juste valeur de la part résiduelle précédemment détenue est de 31 millions d'euros. L'impact en résultat net part du groupe est de 40 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs et passifs cédés ainsi que la juste valeur de la quote part conservée à la date de transaction.

En millions d'euros

ACTIFS NON COURANTS	
Immobilisations incorporelles nettes	29,7
Immobilisations corporelles nettes	379,7
Autres actifs	33,4
Impôts différés actifs	7,0
ACTIFS COURANTS	
Autres actifs	21,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91,8
PASSIFS NON COURANTS	
Impôts différés passifs	(84,4)
PASSIFS COURANTS	
Autres passifs	(17,4)
Dette financière	(343,4)
TOTAL ACTIF NET (à 100%)	118,0
QUOTE-PART D'ACTIF NET CEDEE (70 %)	82,6
Contrepartie reçue	151,7
QUOTE-PART CONSERVEE REEVALUEE (30 %)	65,0

2.3 Signature d'un accord pour la cession d'Eurawasser

Le 8 décembre 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT a signé un accord pour la cession de sa filiale allemande Eurawasser, spécialisée dans la distribution d'eau potable et les services d'assainissement au Groupe Remondis. L'opération a été conclue pour 95 millions d'euros et devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2012.

Eurawasser gère des contrats de concession d'eau et d'assainissement, de gestion et de maintenance, et des participations dans des sociétés d'économie mixte. La société dessert au total plus de 800 000 habitants et a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 73 millions d'euros.

2.4 Réorganisation des activités du groupe en Chine

Dans le cadre de la réorganisation des activités du Groupe dans le secteur de l'eau en Chine, Agbar a cédé sa participation dans Jiangsu Water à SFWD (Sino French Water Development), filiale de SFH (Sino French Holdings), société détenue à 50% par le Groupe. Jiangsu Water est dorénavant consolidée par SFWD en intégration proportionnelle à 50%.

2.5 Cession du siège de Degrémont

Le 1^{er} juin 2011, Degrémont a cédé son siège social, situé à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), pour un prix (hors droits) de 40 millions d'euros net de frais de cession.

2.6. Contrat de l'usine de dessalement de Melbourne

Degrémont, en partenariat avec Thiess (Groupe Leighton, génie civiliste leader en Australie) a remporté en juillet 2009 un contrat de 30 ans pour la construction puis l'exploitation d'une importante usine de dessalement d'eau de mer d'Australie d'une capacité de 450 000 m³/jour et représentant un chiffre d'affaires pour le Groupe de 1,6 milliard d'euros.

Les travaux de construction ont démarré au mois de septembre 2009. Cependant, la progression du chantier a été impactée constamment et significativement par (i) des aléas climatiques majeurs et (ii) un activisme syndical particulièrement aigu (mouvements sociaux et faible productivité persistante).

L'ensemble des équipes sont mobilisées sur la conduite du chantier pour le terminer dans les meilleurs délais.

L'impact des événements susvisés sur le calendrier contractuel devrait conduire à un report des dates de mise en production et de réception de plusieurs mois. En conséquence, SUEZ ENVIRONNEMENT a enregistré en 2011 une charge qui impacte le résultat opérationnel courant à hauteur de 262 millions d'euros et le résultat net à hauteur de 237 millions d'euros.

Degrémont et son partenaire Thiess estiment que le retard constaté par rapport au calendrier contractuel ainsi que les conséquences financières qu'il entraîne ne leur sont que partiellement imputables et sont résolues à faire valoir leurs droits afin d'obtenir une extension de délai d'une part et une compensation financière d'autre part. A ce titre deux réclamations ont d'ores et déjà été présentées (se reporter à la note 24 - Procédures judiciaires et d'arbitrage).

2.7 Offre combinée de rachat et échange obligataire et nouvelle émission obligataire

Le 5 mai 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a lancé une opération combinée de rachat intermédié et d'échange obligataire sur la souche 2014, émise en 2009 et portant un coupon fixe de 4,875%. Cette opération avait pour objectif non seulement de refinancer une partie de cette souche à échéance 2014, mais aussi d'allonger la maturité moyenne de la dette du Groupe. Cette opération s'est dénouée dans sa totalité le 17 mai 2011. A l'issue du processus, 338 millions d'euros d'obligations 2014 ont été rachetées et échangées dans le cadre de l'émission d'une souche obligataire à 10 ans pour un montant total de 500 millions d'euros, portant un coupon fixe de 4,078%.

Le 14 septembre 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a abondé sa souche de 500 millions d'euros à échéance 17 mai 2021 (coupon 4,078%), pour un montant de 250 millions d'euros.

En novembre 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a réalisé un placement privé de 100 millions d'euros à 7 ans portant un coupon de 3,08%.

En décembre 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a également réalisé une émission inaugurale en livres sterling pour un montant de 250 millions de livres sterling portant un coupon de 5,375% à échéance novembre 2030.

2.8 Paiement du dividende en actions

L'option pour le paiement du dividende en actions approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 19 mai 2011, a été retenue par 78,4% des actionnaires. 19 008 731 actions ont ainsi été créées, soit une augmentation du capital de 3,9%. Le prix d'émission de ces actions au titre de l'exercice de l'option du paiement en actions avait été fixé à 13,03 euros.

2.9 Plan SHARING 2011

En septembre 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT a lancé SHARING, sa première offre de souscription d'actions réservée à 76 000 salariés dans 19 pays. L'offre visait à développer l'actionnariat salarié du Groupe. L'opération s'est achevée le 8 décembre 2011 par la création de 9 896 038 actions nouvelles.

NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, les secteurs retenus ci-après pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité de Direction, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Comme cela était déjà le cas lors des exercices précédents, les secteurs opérationnels retenus par le Groupe sont au nombre de quatre :

- Eau Europe ;
- Déchets Europe ;
- International ;
- Autres.

La distinction est faite entre les métiers de distribution et de traitement de l'eau, et les métiers de collecte et de traitement des déchets en Europe.

Les activités réalisées à l'international sont regroupées, et séparées de celles effectuées sur la zone Europe. Cette segmentation spécifique permet de refléter, en cohérence avec les systèmes internes d'organisation et avec la structure de gestion du Groupe, la différence de stratégie de développement mise en place à l'international par rapport à celle qui est suivie en Europe.

3.1 Secteurs opérationnels

Les filiales de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- Eau Europe : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Ces prestations sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels ;
- Déchets Europe : prestations de collecte et de traitement des déchets tant vis-à-vis des collectivités locales que des industriels. Ces prestations incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, tant pour les déchets banals que spéciaux ;
- International : segments d'activité dans lesquels le Groupe se développe, en fonction des opportunités, dans les métiers de l'eau, du déchet et de l'ingénierie, en privilégiant la maîtrise des risques induits par les environnements locaux (mise en place de partenariats, politique de couverture, limitation des capitaux investis ou investissements dans des contextes fortement régulés).

Le secteur Autres est principalement constitué de holdings dont SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA et Capitaux Engagés Industriels sont réconciliés aux comptes consolidés.

3.2 Indicateurs clés par secteur opérationnel

Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Hors Groupe	Groupe	TOTAL	Hors Groupe	Groupe	TOTAL
Eau Europe	4 205,7	25,8	4 231,5	4 123,9	11,7	4 135,6
Déchets Europe	6 416,6	45,8	6 462,4	5 862,7	37,0	5 899,7
International	4 197,2	38,2	4 235,4	3 867,9	40,7	3 908,6
Autres	10,1	77,7	87,8	14,8	60,4	75,2
Elimination des transactions internes		(187,6)	(187,6)		(149,8)	(149,8)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	14 829,6	0,0	14 829,6	13 869,3	0,0	13 869,3

EBITDA

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Eau Europe	1 212,5	1 037,7
Déchets Europe	880,7	839,1
International	470,9	555,5
Autres	(51,2)	(92,9)
TOTAL EBITDA	2 512,9	2 339,4

Résultat Opérationnel Courant (ROC)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Eau Europe	608,3	490,1
Déchets Europe	387,7	348,6
International	130,8	321,7
Autres	(87,4)	(135,6)
TOTAL ROC	1 039,4	1 024,8

Dotations aux Amortissements

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Eau Europe	(378,0)	(342,9)
Déchets Europe	(469,2)	(459,3)
International	(187,1)	(170,1)
Autres	(4,3)	(2,8)
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(1 038,6)	(975,1)

Capitaux employés

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Eau Europe	6 435,7	6 696,5
Déchets Europe	4 439,7	4 267,6
International	3 498,2	3 206,5
Autres	33,5	(26,8)
TOTAL CAPITAUX EMPLOYÉS	14 407,1	14 143,8

Investissements corporels, incorporels et financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Eau Europe	(613,8)	(1 109,8)
Déchets Europe	(559,9)	(511,4)
International	(486,1)	(276,2)
Autres	(10,0)	(36,7)
TOTAL INVESTISSEMENTS	(1 669,8)	(1 934,1)

Les investissements financiers inclus dans cet indicateur sont hors trésorerie des entités acquises mais comprennent les acquisitions d'intérêts complémentaires dans des entités contrôlées, lesquelles sont présentées sur la ligne « changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées » dans le tableau de flux de trésorerie.

3.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'Affaires		Capitaux employés	
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010
France	5 344,7	5 081,6	2 673,3	2 735,2
Europe	5 183,1	5 022,8	8 239,4	8 411,7
International	4 301,8	3 764,9	3 494,4	2 996,9
Total	14 829,6	13 869,3	14 407,1	14 143,8

3.4 Réconciliation de l'EBITDA avec le RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Résultat Opérationnel Courant	1 039,4	1 024,8
(-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1 178,8	1 026,8
(-) Paiements en actions (IFRS2)	29,3	36,2
(-) Charges nettes décaissées des concessions	265,4	251,6
EBITDA	2 512,9	2 339,4

3.5 Réconciliation des capitaux employés aux rubriques de l'état de situation financière

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	12 828,5	12 634,0
(+) Goodwills nets	3 245,3	3 128,0
(+) Titres disponibles à la vente (hors VMP)	460,1	509,8
(+) Prêt et créances au coût amorti	859,1	806,2
(+) Participation dans des entreprises associées	498,2	443,3
(+) Créances clients et comptes rattachés	4 118,0	3 871,8
(+) Stocks	331,0	273,1
(+) Autres actifs courants et non courants	1 260,2	1 202,6
(-) Provisions et pertes / gains actuariels sur retraites	(1 660,4)	(1 563,5)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 752,5)	(2 878,6)
(-) Autres passifs courants et non courants	(4 777,3)	(4 160,8)
(-) Autres passifs financiers	(3,1)	(122,1)
CAPITAUX EMPLOYES	14 407,1	14 143,8

NOTE 4 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Chiffre d'affaires	14 829,6	13 869,3
Achats	(3 439,5)	(3 572,9)
Charges de personnel	(3 663,3)	(3 290,8)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 178,8)	(1 026,8)
Autres produits et charges opérationnels	(5 508,6)	(4 954,0)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 039,4	1 024,8

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Vente, transport et distribution d'électricité	432,9	442,2
Eau et déchets	12 722,2	11 700,4
Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestation de service	1 674,5	1 726,7
Total	14 829,6	13 869,3

La croissance du chiffre d'affaires « Eau et déchets » est principalement organique (activité tri et recyclage dans le secteur Déchets Europe), et complétée par des effets de périmètre positifs liés notamment à l'acquisition de WSN Environmental Solutions par SITA Australia telle que décrite en Note 2.

4.2 CHARGES DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Avantages à court terme	(3 566,7)	(3 164,1)
Paiements fondés sur des actions	(28,8)	(38,2)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(67,8)	(88,5)
Total	(3 663,3)	(3 290,8)

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période.

Les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la note 21.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 16 et ce montant correspond aux charges sur régimes à prestations définies (se reporter aux paragraphes 16.3.3) et sur régimes à cotisations définies (se reporter au paragraphe 16.4).

4.3 AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Amortissements	(1 038,5)	(975,1)
Dépréciations sur stocks et créances commerciales	(42,1)	(58,2)
Variation nette de provisions	(98,2)	6,5
Total	(1 178,8)	(1 026,8)

Les amortissements se répartissent en 744,9 millions d'euros pour les immobilisations corporelles et 293,6 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles. La répartition par nature d'actif se trouve dans les notes 10 et 11.

En 2011, la dotation aux provisions provient pour l'essentiel de la comptabilisation de la perte à terminaison sur le contrat de construction de l'usine de dessalement de Melbourne.

4.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Autres produits opérationnels	249,0	67,1
Autres charges opérationnelles	(5 757,6)	(5 021,1)
Sous-traitance	(1 809,8)	(1 681,6)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(601,4)	(518,1)
Autres charges	(3 346,4)	(2 821,4)
Total	(5 508,6)	(4 954,0)

Les « autres charges » comprennent principalement les natures de coûts suivantes : des charges de location, du personnel extérieur, et des honoraires et rémunérations d'intermédiaires.

NOTE 5 - RÉSULTAT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 039,4	1 024,8
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel	(4,5)	1,0
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	(69,0)	(85,2)
Restructurations	(39,9)	(82,8)
Effets de périmètre	122,4	366,4
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	43,4	(2,9)
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	1 091,8	1 221,3

5.1 MTM SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À CARACTÈRE OPÉRATIONNEL

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel représente dans le résultat des activités opérationnelles une charge de 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- afin d'optimiser leurs marges, certaines entités du Groupe mettent en œuvre des stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros, qui visent à réduire la sensibilité des marges du Groupe aux variations des prix des matières premières. Toutefois, dans la mesure où ces stratégies couvrent l'exposition nette au risque de prix des entités concernées, ces stratégies ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture au regard des dispositions de la norme IAS 39 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». En conséquence, toutes les variations de juste valeur des contrats à terme concernés doivent être traduites au compte de résultat.
- des gains et pertes sont enregistrés en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (*cash-flow hedges*).

5.2 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS CORPORELS, INCORPORELS ET FINANCIERS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Perte de valeurs :		
Goodwills	-	(8,0)
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(17,8)	(61,8)
Actifs financiers	(57,4)	(29,4)
Total	(75,2)	(99,2)
Reprises de pertes de valeur :		
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	3,6	2,3
Actifs financiers	2,6	11,7
Total	6,2	14,0
Total	(69,0)	(85,2)

5.2.1 Pertes de valeur sur goodwills

Au 31 décembre 2011, comme au 31 décembre 2010, les tests ponctuels menés sur les *goodwills*, en application de la procédure décrite en Note 9, n'ont donné lieu à la constatation d'aucune perte de valeur significative.

5.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles hors goodwills

En 2011, les pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles sont principalement liées aux difficultés apparues sur une usine dans le domaine du recyclage des plastiques (Déchets Europe).

En 2010, ce poste enregistrait principalement, d'une part les conséquences comptables sur la valeur des actifs des difficultés rencontrées dans le secteur du recyclage des plastiques et des pneumatiques (Déchets Europe), et d'autre part celles liées à la sous-rentabilité d'activités périphériques dans le secteur Eau Europe.

5.2.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2011, ce poste enregistre notamment les pertes de valeur sur une participation dans le domaine de l'eau en Europe. En outre, comme en 2010, il inclut par ailleurs des pertes de valeur sur des créances liées à des contrats de concession à l'international.

5.3 RESTRUCTURATIONS

En 2011, les frais de restructuration sont principalement liés aux décisions prises par SITA Australia dans le cadre de la prise de contrôle de WSN Environmental Solutions telle que décrite en Note 2.

En 2010, ce poste incluait principalement les coûts liés au plan de restructuration décidé par Agbar pour un montant de 39,2 millions d'euros, et des coûts complémentaires d'adaptation des structures dans le secteur Déchets Europe.

5.4 EFFETS DE PÉRIMÈTRE

En 2011, ce poste comprend principalement une plus-value de 57 millions d'euros constatée lors de la cession de 70% des activités régulées de Bristol Water par Agbar, ainsi qu'une plus-value de 31 millions pour réévaluation, à une juste valeur de 65 millions d'euros, de la quote-part conservée, en application de la norme IAS 27 révisée §34 (voir Note 2 « Opérations majeures »). Les frais externes liés à cette opération sont inclus dans ce poste.

En 2010, ce poste comprenait :

- une plus-value de 120 millions d'euros pour réévaluation, à une juste valeur de 149 millions d'euros, des intérêts précédemment détenus par Lyonnaise des Eaux dans les huit sociétés paritaires dont elle avait pris le contrôle, à l'occasion du décroisement des participations dans les filiales communes avec Veolia-Eau ;
- une plus-value de 167 millions d'euros pour réévaluation, à une juste valeur de 1 374 millions d'euros, des intérêts précédemment détenus dans Agbar, à l'occasion de sa prise de contrôle par SUEZ ENVIRONNEMENT.

Le poste incluait en outre un montant de 81 millions d'euros correspondant au résultat de cession des titres de la Société des Eaux de Marseille et de la Société des Eaux d'Arles à Veolia-Eau par Lyonnaise des Eaux dans le cadre du décroisement des sociétés « paritaires ».

5.5 AUTRES RESULTATS DE CESSON ET ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	35,2	5,9
Cessions de titres	8,2	(8,8)
Total	43,4	(2,9)

En 2011, le poste inclut principalement la plus-value de cession réalisée par Degremont lors de la vente de son ancien siège social à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), telle que décrite dans la Note 2 « Opérations majeures », pour 34 millions d'euros.

En 2010, ce poste n'enregistrait que des montants individuels non significatifs.

NOTE 6 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(445,8)	50,8	(395,0)	(402,5)	15,1	(387,4)
Autres produits et charges financiers	(111,1)	101,3	(9,8)	(105,7)	79,5	(26,2)
Résultat Financier	(556,9)	152,1	(404,8)	(508,2)	94,6	(413,6)

6.1 COÛT DE LA DETTE NETTE

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif -TIE-) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de taux et de change sur la dette brute, ainsi que les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>En millions d'euros</i>	Charges	Produits	Total 31 déc. 2011	Total 31 déc. 2010
Charges d'intérêts sur dette brute	(404,4)	-	(404,4)	(394,9)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(41,4)	-	(41,4)	(7,6)
Résultats latents des couvertures économiques sur emprunts	-	1,6	1,6	(2,1)
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	46,0	46,0	15,1
Coûts d'emprunts capitalisés	-	2,5	2,5	2,1
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	-	0,7	0,7	0,0
Coût de la dette nette	(445,8)	50,8	(395,0)	(387,4)

6.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Autres charges financières		
Désactualisation des provisions	(87,0)	(79,2)
Charges d'intérêts sur fournisseurs et autres créanciers	(12,2)	(9,3)
Résultats de change	(1,1)	1,6
Autres charges financières	(10,8)	(18,8)
Total	(111,1)	(105,7)
Autres produits financiers		
Rendement attendu des actifs de couverture	32,4	34,5
Produits des titres disponibles à la vente	30,8	16,1
Produits d'intérêts sur clients et autres débiteurs	15,7	9,6
Produits d'intérêts sur prêts et créances au coût amorti	10,7	10,0
Autres produits financiers	11,7	9,3
Total	101,3	79,5
Total autres produits et charges financiers	(9,8)	(26,2)

En 2011, la variation des « autres produits et charges financiers » s'explique pour l'essentiel par une augmentation des dividendes reçus de sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable et qui sont donc non consolidées.

NOTE 7 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

7.1 CHARGE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 174,2 millions d'euros (contre 119,0 millions d'euros en 2010). La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Impôt exigible	(96,6)	(295,1)
Impôts différés	(77,6)	176,1
Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat	(174,2)	(119,0)

7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>		2011	2010
Résultat net		550,2	720,1
- Part dans les entreprises associées		37,4	31,4
- Impôt sur les bénéficiaires		(174,2)	(119,0)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (a)		687,0	807,7
<i>Dont sociétés françaises intégrées</i>		128,1	87,5
<i>Dont sociétés étrangères intégrées</i>		558,9	720,2
Taux d'impôt normatif en France (b)	(1)	36,10%	34,43%
Charge d'impôt théorique (c) = (a) x (b)		(248,0)	(278,1)
En effet :			
Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions française et étrangères		73,9	61,5
Différences permanentes		(10,3)	(15,6)
Eléments taxés à taux réduit ou nul	(2)	5,8	131,5
Compléments d'impôt	(3)	(23,4)	(32,2)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(4)	(69,4)	(41,3)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus		20,6	10,3
Effet des changements de taux d'impôt	(1)	14,1	3,9
Crédits et économies d'impôt	(5)	65,7	22,3
Autres		(3,2)	18,7
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat		(174,2)	(119,0)
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt des sociétés intégrées)		25,4%	14,7%

- (1) En 2011, le taux global de l'impôt sur les sociétés en France a été augmenté à 36,10% pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros. Ce taux résulte de l'instauration d'une contribution exceptionnelle de 5% applicable, au titre des exercices 2011 et 2012, au groupe d'intégration fiscale formé par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et la plupart de ses filiales françaises.
- (2) En 2010, comprenait notamment l'impact de l'imposition à taux réduit des plus-values et de la mise à la juste valeur des intérêts précédemment détenus sur les opérations de prise de contrôle d'Agbar, et de la réalisation en franchise d'impôt du décroisement des participations communes dans l'eau avec Veolia-Eau.
- (3) Comprend essentiellement l'impôt sur les quotes-parts de frais et charges sur dividendes en France. Comprend également la comptabilisation de provisions pour risques fiscaux et des redressements fiscaux (pour 5 millions d'euros en 2011 et 13 millions d'euros en 2010).
- (4) Concerne essentiellement les filiales étrangères du groupe. Le groupe d'intégration fiscale français reconnaît l'intégralité des actifs d'impôts différés générés par ses reports déficitaires. En 2011, concerne principalement la non reconnaissance d'une partie des impôts différés actifs sur les filiales de Degremont en Australie.
- (5) Comprend notamment l'incidence de la déduction pour capital risque en Belgique, le régime fiscal applicable dans les DOM (Départements d'Outre Mer) français, des reprises de provisions pour risques fiscaux (pour 53 millions d'euros en 2011 et pour 6 millions d'euros en 2010) ainsi que les crédits d'impôts.

Le faible taux effectif d'impôt au 31 décembre 2011 résulte principalement :

- de l'imposition des résultats à des taux plus faibles que le taux normatif de 36,10% applicable à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, principalement à l'étranger ;
- de la reprise de provisions pour litiges fiscaux en Espagne à hauteur de 45 millions d'euros, les risques étant dorénavant levés.

Ces impacts sont pour partie compensés par :

- de la reconnaissance seulement partielle des actifs d'impôts différés générés par les reports déficitaires aux bornes de l'intégration fiscale australienne ;
- des dépréciations d'actifs et provisions non-déductibles dans le secteur de l'Eau Europe et en Europe Centrale.

Retraité de l'ensemble de ces éléments, le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2011 ressortirait à 32 %.

Le faible taux effectif d'impôt au 31 décembre 2010 résultait principalement de l'impact de l'imposition à taux réduit des plus-values générées par la prise de contrôle d'Agbar et par l'opération de décroisement, en franchise d'impôt, des participations communes dans l'eau avec Veolia-Eau. Retraité de ces éléments, le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2010 ressortirait à 29 %.

7.1.3 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit / de la charge d'impôt différé en compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	49,8	72,3
Engagements de retraite	(8,5)	5,4
Concessions	2,8	1,1
Provisions non déduites	(14,1)	9,3
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	4,3	(6,9)
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	(11,8)	(25,7)
Autres	(67,1)	51,5
Total	(44,6)	107,0
Impôts différés passifs		
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(21,3)	(10,4)
Concessions	(2,9)	1,8
Provisions à caractère fiscal	0,6	0,9
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(2,2)	1,6
Autres	(7,2)	75,2
Total	(33,0)	69,1
Impôts différés nets	(77,6)	176,1

En 2011, les montants présentés sur la ligne « Reports déficitaires » sont principalement liés à la reconnaissance de reports déficitaires chez Infilco Degrémont Inc, filiale de Degrémont aux Etats-Unis, dans le cadre de la rationalisation de l'organisation du groupe aux Etats-Unis, ainsi qu'à la reconnaissance et à l'activation de reports déficitaires au sein de l'intégration fiscale australienne.

Le montant présenté sur la ligne « Autres » d'impôts différés actifs provient quant à lui principalement de l'utilisation par Agbar d'impôts différés actifs pour crédit d'impôt sur investissements à l'étranger.

Les montants comptabilisés en 2010 en compte de résultat sur les natures « Autres » d'impôts différés s'expliquaient principalement par les différents impacts liés à la cession d'Adeslas dans le cadre des opérations de prise de contrôle d'Agbar.

7.2 PRODUITS ET CHARGES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS EN « AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL »

Les produits et charges d'impôt différé comptabilisés en « autres éléments du résultat global » se ventilent comme suit, par type de sous-jacent.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers disponibles à la vente	0,7	(0,1)
Ecarts actuariels	27,8	4,8
Couverture d'investissement net	15,2	14,1
Couverture de flux de trésorerie	-	(4,2)
TOTAL HORS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIEES	43,7	14,6
Quote-part des entreprises associées	12,0	6,6
TOTAL	55,7	21,2

7.3 IMPÔTS DIFFÉRÉS DANS L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

7.3.1 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 31 décembre 2010	782,1	(696,2)	85,9
Effet résultat de la période	16,1	(93,7)	(77,6)
Effet autres éléments du résultat global	46,4	9,2	55,6
Effet périmètre	58,3	45,0	103,3
Effet change	8,3	(16,2)	(7,9)
Autres effets	5,4	(7,3)	(1,9)
Effet de présentation nette par entité fiscale	(175,3)	175,3	-
Au 31 décembre 2011	741,3	(583,9)	157,4

En 2011, la ligne « Effet périmètre » inclut les impacts de la prise de contrôle de WSN Environmental Solutions par SITA Australia, et la finalisation de son bilan d'entrée, ainsi que l'effet de la cession de 70% des activités régulées de Bristol Water par Agbar au Royaume-Uni.

7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans l'état de situation financière (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	335,4	263,7
Engagements de retraite	200,1	179,0
Concessions	111,4	108,4
Provisions non déduites	215,0	179,5
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	124,0	105,8
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	22,5	21,7
Autres	160,7	239,7
Total	1 169,1	1 097,8
Impôts différés passifs		
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(861,3)	(871,7)
Concessions	(16,4)	(13,5)
Provisions à caractère fiscal	(16,7)	(17,5)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(3,7)	(2,6)
Autres	(113,6)	(106,6)
Total	(1 011,7)	(1 011,9)
Impôts différés nets	157,4	85,9

Les impôts différés actifs comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables s'élèvent à 335 millions d'euros au 31 décembre 2011 (contre 264 millions d'euros au 31 décembre 2010). Comme au 31 décembre 2010, ce montant comprend les impôts différés sur l'intégralité des reports déficitaires nés au sein du groupe d'intégration fiscale français SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

À dispositions fiscales identiques au 31 décembre 2011 par rapport à celles en vigueur au 31 décembre 2010, le groupe d'intégration fiscale en France consommerait la majorité de ses impôts différés actifs sur déficits reportables à l'horizon du plan à moyen terme (2012 – 2017), qui a été validé par le Management. Malgré les nouvelles dispositions votées en 2011 (plafonnement de l'imputation des déficits antérieurs à 60% du bénéfice fiscal annuel), le Management considère que le Groupe d'intégration fiscale français pourra consommer l'intégralité de ses impôts différés actifs sur déficits reportables, à l'horizon du plan à moyen terme (à hauteur d'environ 40%) ou au-delà.

Pour mémoire, une décision d'agrément avait été accordée en 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques portant sur le transfert à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY d'un montant maximum de 464 millions d'euros de déficits fiscaux à la formation desquels ont concouru les filiales ayant rejoint le périmètre d'intégration fiscale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Pour la détermination des comptes consolidés, les déficits transmis sur agrément sont chaque année remis à jour afin de tenir compte des redressements et propositions de redressements portant sur la période d'intégration fiscale dans le périmètre SUEZ.

7.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS

7.4.1 Différences temporelles déductibles non comptabilisées

Différences temporelles sur reports déficitaires

Au 31 décembre 2011, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés dans l'état de situation financière (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 172,8 millions d'euros pour les déficits ordinaires, contre 152,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Autres différences temporelles non comptabilisées

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 76,6 millions d'euros au 31 décembre 2011, comparé à 82,3 millions d'euros au 31 décembre 2010.

7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif significatif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

NOTE 8 - RÉSULTAT PAR ACTION

	31 déc. 2011	31 déc. 2010 pro-forma (b)	31 déc. 2010 publié
Numérateur (en millions d'euros)			
Résultat net part du Groupe	322,8	564,7	564,7
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en septembre 2010	(23,7)	(6,5)	(6,5)
Résultat net part du Groupe ajusté	299,1	558,2	558,2
Dénominateur (en millions)			
Nombre moyen d'actions en circulation	489,1	487,1	487,1
- versement du dividende en actions le 27 juin 2011	9,8	2,0	
Nombre moyen pondéré et ajusté d'actions en circulation (a)	498,9	489,1	
Résultat par action (en euros)			
Résultat net part du Groupe par action	0,60	1,14	1,15
Résultat net part du Groupe par action dilué	0,60	1,14	1,15

(a) Les nombres moyens d'actions en circulation au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 tiennent compte prorata temporis de l'impact du versement du dividende en actions le 27 juin 2011.

(b) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, et pendant toutes les périodes présentées, a été ajusté pour tenir compte d'événements qui ont changé le nombre d'actions ordinaires sans contrepartie en termes de ressources"

Les plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés ainsi que les plans d'options d'achats d'actions réservés aux salariés n'ont d'impact significatif ni au 31 décembre 2011, ni au 31 décembre 2010.

NOTE 9 - GOODWILLS

9.1 ÉVOLUTION DE LA VALEUR COMPTABLE

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2009	3 261,6	(192,1)	3 069,5
Variations de périmètre	(170,0)	115,5	
Pertes de valeur	-	(8,0)	
Ecart de conversion	130,9	(15,9)	
Autres	6,2	(0,2)	
Au 31 décembre 2010	3 228,7	(100,7)	3 128,0
Variations de périmètre	81,8	-	
Pertes de valeur	-	-	
Ecart de conversion	40,2	(1,5)	
Autres	(3,2)	-	
Au 31 décembre 2011	3 347,5	(102,2)	3 245,3

En 2011, la variation nette de goodwill ressort à 117,3 millions d'euros. Elle provient essentiellement :

- d'une part de la constatation de nouveaux goodwill générés par la prise de contrôle d'entités à l'international (WSN Environmental Solutions en Australie comme décrit en Note 2) et l'intégration globale d'entités précédemment non consolidées dans le segment Eau Europe ;
- d'autre part de l'impact de mise à la juste valeur à la date de transaction des actifs et passifs identifiables liée à ces différentes opérations.

Au final, cette variation se répartit principalement comme suit :

- SITA Australie : + 39,5 millions d'euros
- entités sur le segment Eau Europe : +26,5 millions d'euros
- effets change : + 38,7 millions d'euros.

Les écarts de conversion sont principalement liés à la variation de change des dollars australien, américain ainsi que de la livre sterling.

En 2010, la variation nette des goodwill ressortait à + 58,6 millions d'euros.

Elle provenait essentiellement d'une part de la constatation des nouveaux goodwill générés par la prise de contrôle d'Agbar, le décroisement des sociétés paritaires chez Lyonnaise des Eaux et diverses acquisitions chez SITA France, et d'autre part de l'impact des mises à juste valeur à la date de transaction des actifs et passifs identifiables liées à ces différentes opérations ainsi qu'à la finalisation de ces travaux sur SITA Waste Services dont SUEZ ENVIRONNEMENT avait pris le contrôle en 2009.

Cette variation se décomposait pour l'essentiel comme suit :

- Agbar : - 237,8 millions d'euros
- Lyonnaise des Eaux France : + 203,0 millions d'euros
- SITA Waste Services : -31,9 millions d'euros
- SITA France : + 13,6 millions d'euros

Le reste de la variation en 2010 s'expliquait principalement par d'autres variations de périmètre non significatives et par les écarts de conversion (majoritairement liés aux dollars australien, américain, de Hong Kong, ainsi qu'à la livre sterling).

9.2 PRINCIPALES UGT GOODWILL

La répartition du goodwill par UGT goodwill est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>		Secteur	31	31
		opérationnel	décembre	décembre
			2011	2010
UGT Significatives				
SITA France	Déchets Europe		529,3	528,8
SITA News	Déchets Europe		515,4	514,5
United Water	International		410,0	397,1
Agbar	Eau Europe		391,1	393,5
SITA UK	Déchets Europe		372,3	361,3
Lyonnaise des Eaux	Eau Europe		304,5	278,2
SITA Australia	International		185,0	139,6
SITA Waste Services	International		182,6	176,7
Autres UGT (goodwills inférieurs individuellement à 150 millions d'euros soit 5% du montant total du goodwill)			355,1	338,3
TOTAL			3 245,3	3 128,0

9.3 TEST DE PERTE DE VALEUR

Toutes les Unités Génératrices de Trésorerie goodwill (UGT) font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, de la visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre et du Plan à Moyen Terme (PMT) pour la suite du business plan.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde :

- sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme approuvé par le Comité de Direction du Groupe. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité de Direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés ;
- une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 2% et 2,8% selon les activités, au « Flux de Trésorerie Libre » normatif (définition propre⁽¹⁾ aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions ;
- un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2011 sont compris entre 5,1 % et 7,0%. En 2010, les taux d'actualisation retenus étaient compris entre 5,1 % et 11,6%.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT goodwill se fonde sur trois scénarii (« low », « medium » et « high ») différenciés par un changement d'hypothèse clé : le taux d'actualisation. Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les goodwills présentés au bilan, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clé décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

⁽¹⁾ Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

Principales hypothèses utilisées sur les goodwill significatifs

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie dont le goodwill est significatif :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
SITA France	DCF + confirmation par multiple (*)	5,61%
SITA News	DCF + confirmation par multiple (*)	5,81%
United Water - activité régulée	multiples (*) + DCF	5,08%
Agbar	DCF + confirmation par multiple (*)	5,90%
SITA UK	DCF + confirmation par multiple (*)	5,84%
Lyonnaise des Eaux	DCF + confirmation par multiple (*)	5,20%
SITA Waste Services	DCF + confirmation par multiple (*)	6,84%
SITA Australie	DCF + confirmation par multiple (*)	7,05%

(*) Multiples de valorisation de sociétés comparables : transactions ou valeurs de marché

Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'actualisation ou des taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre « normatif » n'impacte pas les valeurs recouvrables des différentes UGT goodwill qui demeurent supérieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb
SITA France	32%	-24%	-20%	27%
SITA News	33%	-26%	-21%	28%
United Water - activité régulée	148%	-94%	-86%	134%
Agbar	63%	-49%	-40%	52%
SITA UK	54%	-42%	-34%	45%
Lyonnaise des Eaux	29%	-21%	-18%	24%
SITA Waste Services	47%	-38%	-30%	37%
SITA Australie	19%	-15%	-12%	15%

9.4 RÉPARTITION SECTORIELLE

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des goodwill s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Eau Europe	726,7	702,7
Déchets Europe	1 513,6	1 500,6
International	1 005,0	924,7
Autres	-	-
Total	3 245,3	3 128,0

La répartition par secteur présentée ci-dessus est réalisée sur base du segment opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

10.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Logiciels	Droits incorporels sur contrats de concession	Autres	Total
A. valeur brute				
au 31 décembre 2009	355,7	3 184,5	810,8	4 351,0
Acquisitions	31,3	346,6	25,4	403,3
Cessions	(6,2)	(37,4)	(1,3)	(44,9)
Ecart de conversion	1,1	55,3 (a)	2,2	58,6
Variations de périmètre	(61,7) (b)	377,4 (b)	610,1 (b)	925,8
Autres	0,7	28,9	(36,6)	(7,0)
au 31 décembre 2010	320,9	3 955,3	1 410,6	5 686,8
Acquisitions	55,1	257,4	55,4	367,9
Cessions	(10,4)	(29,0)	(9,7)	(49,1)
Ecart de conversion	(2,1)	74,0	(4,1)	67,8
Variations de périmètre	(1,5) (c)	28,3 (c)	79,7 (c)	106,5
Autres	9,8	29,8	(8,1)	31,5
au 31 décembre 2011	371,8	4 315,8	1 523,8	6 211,4
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés				
au 31 décembre 2009	(274,7)	(1 542,0)	(298,5)	(2 115,2)
Amortissements	(23,3)	(133,8)	(56,4)	(213,5)
Pertes de valeur	(1,5)	(22,3)	(12,9)	(36,7)
Cessions	3,6	12,1	1,4	17,1
Ecart de conversion	(0,7)	(15,5) (a)	(1,8)	(18,0)
Variations de périmètre	66,6 (b)	400,4 (b)	(41,2) (b)	425,8
Autres	2,5	9,7	20,3	32,5
au 31 décembre 2010	(227,5)	(1 291,4)	(389,1)	(1 908,0)
Amortissements	(34,1)	(204,6)	(54,9)	(293,6)
Pertes de valeur	(4,5)	0,2	(1,1)	(5,4)
Cessions	9,1	29,1	9,4	47,6
Ecart de conversion	1,5	(9,5)	(0,2)	(8,2)
Variations de périmètre	(0,1) (c)	5,2 (c)	(0,7) (c)	4,4
Autres	(4,3)	(14,7)	16,7	(2,3)
au 31 décembre 2011	(259,9)	(1 485,7)	(419,9)	(2 165,5)
C. Valeur comptable nette				
au 31 décembre 2009	81,0	1 642,5	512,3	2 235,8
au 31 décembre 2010	93,4	2 663,9	1 021,5	3 778,8
au 31 décembre 2011	111,9	2 830,1	1 103,9	4 045,9

(a) Ecart de conversion principalement localisés dans les sociétés asiatiques et les filiales étrangères du Groupe Agbar.

(b) Les variations de périmètre en 2010 résultent :

1. de la consolidation en intégration proportionnelle à intégration globale du Groupe Agbar suite à sa prise de contrôle en juin 2010 ;

2. de la finalisation des états de situations financières d'entrées principalement impactés par la mise à la juste valeur des portefeuilles de contrats existants chez Agbar et dans les entités dont SUEZ ENVIRONNEMENT a pris le contrôle après le décroisement des participations communes avec Veolia-Eau dans des sociétés de gestion de l'eau et chez SITA Waste Services.

(c) Les variations de périmètre en 2011 résultent :

1. de la perte de contrôle par Agbar de l'activité régulée de Bristol Water au Royaume-Uni comme décrite en Note 2 « opérations majeures » conduisant à une mise en équivalence de cette activité

2. de la finalisation de l'état de situation financière d'entrée de WSN Environmental Solutions le 1^{er} février 2011, et notamment de la mise à la juste valeur des licences et capacités résiduelles d'enfouissement des centres de stockage dont WSN est propriétaire.

10.1.1 Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (se reporter à la Note 20) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

10.1.2 Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2011, les immobilisations incorporelles non amortissables ont une valeur de 223 millions contre 221 millions d'euros au 31 décembre 2010 et sont incluses dans la colonne « Autres ».

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations en 2011.

10.2 INFORMATION SUR LES FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 sont inscrits en charges, leur montant s'élève à 74 millions d'euros, contre 73 millions d'euros en 2010.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

11.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Construc- tions	Instal- lations tech- niques	Maté- riel de trans- port	Coûts de démantèle- ment et de reconstitu- tion activés	Immo- bilisa- tions en cours	Autres	Total immo- bilisations corpo- relles
A. valeur brute								
au 31 décembre 2009	1 374,8	2 261,7	6 642,2	1 372,7	489,0	602,3	454,3	13 197,0
Acquisitions	70,5	93,3	284,9	107,6	6,2	472,3	27,5	1 062,3
Cessions	(25,8)	(26,9)	(112,3)	(77,5)	0,0	0,0	(22,6)	(265,1)
Ecart de conversion	52,3	68,2	325,5	32,5	11,6	7,2	10,1	507,4
Variations de périmètre	271,1	793,1	(498,3)	(21,9)	1,3	13,1	(108,5)	449,9
Autres	24,7	8,4	78,3	24,8	14,2	(269,9)	10,1	(109,4)
au 31 décembre 2010	1 767,6	3 197,8	6 720,3	1 438,2	522,3	825,0	370,9	14 842,1
Acquisitions	38,0	56,2	301,9	89,7	1,5	498,2	37,8	1 023,3
Cessions	(24,6)	(50,0)	(139,5)	(66,7)	0,0	0,0	(22,7)	(303,5)
Ecart de conversion	(8,2)	(64,7)	(89,1)	3,0	3,8	(10,0)	3,2	(162,0)
Variations de périmètre	84,4	(38,3)	(237,2)	2,9	0,0	(14,9)	0,5	(202,6)
Autres	42,8	43,7	349,3	35,4	2,5	(539,9)	17,2	(49,0)
au 31 décembre 2011	1 900,0	3 144,7	6 905,7	1 502,5	530,1	758,4	406,9	15 148,3
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
au 31 décembre 2009	(649,3)	(954,1)	(3 407,4)	(898,2)	(484,8)	(2,3)	(313,0)	(6 709,1)
Amortissements	(71,8)	(133,9)	(389,0)	(126,0)	(7,0)	0,0	(33,9)	(761,6)
Pertes de valeur	(7,7)	(4,2)	(11,7)	0,0	0,0	(1,9)	0,2	(25,3)
Cessions	30,1	20,6	94,7	68,5	0,6	0,0	20,5	235,0
Ecart de conversion	(29,1)	(13,3)	(70,2)	(20,0)	(11,6)	0,0	(6,0)	(150,2)
Variations de périmètre	0,2	112,4	1 158,5	22,6	(1,3)	0,0	94,0	1 386,4
Autres	11,1	7,4	24,3	5,3	(14,2)	0,2	3,8	37,9
au 31 décembre 2010	(716,5)	(965,1)	(2 600,8)	(947,8)	(518,3)	(4,0)	(234,4)	(5 986,9)
Amortissements	(67,8)	(130,9)	(370,1)	(113,7)	(1,7)	0,0	(60,7)	(744,9)
Pertes de valeur	(0,4)	(2,4)	(9,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	(12,5)
Cessions	22,2	42,4	128,1	64,8	0,0	0,0	21,5	279,0
Ecart de conversion	(14,1)	3,3	76,1	(0,9)	(3,8)	0,3	(0,2)	60,7
Variations de périmètre	(0,8)	1,0	0,0	(0,3)	0,0	0,0	0,1	0,0
Autres	3,0	1,9	0,5	4,5	(2,5)	(0,1)	31,6	38,9
au 31 décembre 2011	(774,4)	(1 049,8)	(2 775,9)	(993,4)	(526,3)	(3,8)	(242,1)	(6 365,7)
C. Valeur comptable nette								
au 31 décembre 2009	725,5	1 307,6	3 234,8	474,5	4,2	600,0	141,3	6 487,9
au 31 décembre 2010	1 051,1	2 232,7	4 119,5	490,4	4,0	821,0	136,5	8 855,2
au 31 décembre 2011	1 125,6	2 094,9	4 129,8	509,1	3,8	754,6	164,8	8 782,6

En 2011, les variations de périmètre ont un impact net sur les immobilisations corporelles de -202,6 millions d'euros. Elles résultent principalement, comme décrit en Note 2 « Opérations Majeures », de la prise de contrôle de WSN Environnemental Solutions (+143,8 millions d'euros) par SITA Australia et de la cession de 70% des activités régulées de Bristol Water (- 379,7 millions d'euros) par Agbar.

En 2010, les variations de périmètre avaient eu un impact net sur les immobilisations corporelles de 1 836,3 millions d'euros. Elles résultaient principalement, de la prise de contrôle du groupe Agbar (+1 737,8 millions d'euros), de diverses entrées en consolidation chez SITA France (+ 64,4 millions d'euros), et du décroisement des sociétés paritaires anciennement détenues par Lyonnaise des Eaux et Veolia-Eau (+ 21,4 millions d'euros).

Les principaux effets de change sur la valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2011 concernent essentiellement le peso chilien (-179,6 millions d'euros) et le dollar US (+ 55,4 millions d'euros).

11.2 ACTIFS CORPORELS DONNÉS EN GARANTIE

Les actifs corporels qui ont été donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 123,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 655,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette diminution résulte principalement de l'annulation d'un gage (- 506,7 millions d'euros) portant sur les actifs de United Water New Jersey intervenue le 23 mai 2011.

11.3 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS D'INVESTISSEMENTS

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir, et les tiers concernés à leur livrer des installations techniques.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 601,5 millions au 31 décembre 2011 contre 770,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette diminution résulte notamment, de la diminution des engagements d'investissements en immobilisations corporelles chez SITA Nederland pour un montant de 103,7 millions d'euros suite à la fin des travaux sur l'usine de Baviro.

NOTE 12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

12.1 ACTIFS FINANCIERS

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente	410,9	-	410,9	517,7	-	517,7
Prêts et créances au coût amorti	662,3	4 314,8	4 977,1	611,9	4 066,1	4 678,0
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	662,3	196,8	859,1	611,9	194,3	806,2
Clients et autres débiteurs	-	4 118,0	4 118,0	-	3 871,8	3 871,8
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	193,5	49,1	242,6	171,2	273,9	445,1
Instruments financiers dérivés	193,5	34,4	227,9	171,2	9,2	180,4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	14,7	14,7	-	264,7	264,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	2 493,5	2 493,5	-	1 826,5	1 826,5
Total	1 266,7	6 857,4	8 124,1	1 300,8	6 166,5	7 467,3

La variation des postes Trésorerie et équivalents de trésorerie et Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés depuis le 31 décembre 2010 s'explique d'une part par un choix de politique de placement qui a privilégié en 2011 des dépôts sur des comptes rémunérés plutôt que des placements en SICAV, et d'autre part par le règlement de diverses opérations (service de la dette, dividende ...).

12.1.1 Titres disponibles à la vente

Au 31 décembre 2010	517,7
Acquisitions	22,0
Cessions (valeur comptable cédée)	(12,5)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(57,1) (c)
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(36,6) (a)
Variations de périmètre, change et divers	(22,6) (b)
Au 31 décembre 2011	410,9

(a) Voir note 12.1.1.2

(b) Les impacts de variation de périmètre proviennent essentiellement de l'entrée en consolidation de sociétés filiales de Lyonnaise des Eaux France acquises en 2010.

(c) Suite à la baisse du cours de bourse des titres Acea en 2011 par rapport au cours en vigueur au 31 décembre 2010, le Groupe a été amené à ajuster la valeur de ses titres Acea par capitaux propres à hauteur de -51,8 millions d'euros au 31 décembre 2011. En effet, les critères rappelés en paragraphe 12.1.1.2 ne sont pas réunis pour justifier une perte de valeur par le compte de résultat.

La valeur des titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élève à 410,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 qui se répartit entre 147,2 millions d'euros de titres cotés et 263,7 millions d'euros de titres non cotés (respectivement 191,1 millions d'euros et 326,6 millions d'euros en 2010).

Les acquisitions de la période concernent notamment les achats de titres des sociétés Bayle, Haustete, Horsol et Cogepa par SITA France pour 8,0 millions d'euros.

12.1.1.1 GAINS ET PERTES ENREGISTRÉS EN CAPITAUX PROPRES ET EN RESULTAT SUR LES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

En millions d'euros	Dividendes	Evaluation ultérieure à l'acquisition		Résultat de cession
		Var. de juste valeur	Effet de change	Perte de valeur
Capitaux propres*		(57,1)	-	
Résultat	30,8	-		(36,6)
Total au 31 décembre 2011	30,8	(57,1)	-	(36,6)
Capitaux propres*		6,6	-	
Résultat	16,1	-		(4,3)
Total au 31 décembre 2010	16,1	6,6	-	(4,3)

* hors effet impôt

12.1.1.2 EXAMEN DES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE DANS LE CADRE DES TESTS DE PERTE DE VALEUR

Le Groupe examine la valeur des différents titres disponibles à la vente afin de déterminer au cas par cas, et compte tenu du contexte du marché, s'il y a lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Pour les titres cotés, parmi les éléments pris en considération, le Groupe estime qu'une baisse du cours de plus de 50 % en dessous du coût historique ou qu'une baisse du cours en dessous du coût historique pendant plus de 12 mois consécutifs sont des indices de perte de valeur.

La principale ligne de titres non cotés concerne Aguas de Valencia, dont la valorisation est réalisée à partir d'une analyse multicritères (DCF, multiples).

12.1.2 Prêts et créances au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	662,3	196,8	859,1	611,9	194,3	806,2
Prêts aux sociétés affiliées	182,1	104,3	286,4	264,4	33,4	297,8
Autres créances au coût amorti	70,0	12,1	82,1	36,4	21,6	58,0
Créances de concessions	407,1	76,3	483,4	303,9	135,9	439,8
Créances de location financement	3,1	4,1	7,2	7,2	3,4	10,6
Clients et autres débiteurs		4 118,0	4 118,0		3 871,8	3 871,8
Total	662,3	4 314,8	4 977,1	611,9	4 066,1	4 678,0

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net	Brut	Dépréciation & Perte de valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	979,4	(120,3)	859,1	924,6	(118,4)	806,2
Clients et autres débiteurs	4 351,2	(233,2)	4 118,0	4 075,9	(204,1)	3 871,8
Total	5 330,6	(353,5)	4 977,1	5 000,5	(322,5)	4 678,0

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées dans la section 13.2 « Risque de contrepartie ».

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

En millions d'euros	Intérêts	Evaluation ultérieure à l'acquisition	
		Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2010	48,8	1,6	(70,3)
Au 31 décembre 2011	63,3	(1,1)	(43,1)

PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI (HORS CREANCES CLIENTS)

Le poste «Prêts aux sociétés affiliées» comprend notamment des prêts sur sociétés mises en équivalence et non consolidées pour un montant de 245,6 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 280,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La juste valeur des prêts aux sociétés affiliées s'élève au 31 décembre 2011 à 323,4 millions d'euros contre 369,4 millions d'euros en 2010. La valeur nette comptable de ces prêts s'élève quant à elle à 286,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 297,8 millions d'euros en 2010.

CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

La valeur comptable inscrite dans l'état de situation financière représente une bonne évaluation de la juste valeur.

12.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés ainsi que des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés et s'analyse comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés	193,5	34,4	227,9	171,2	9,2	180,4
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	191,3	0,1	191,4	135,0	0,0	135,0
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	0,0	4,0	4,0	0,0	3,4	3,4
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	2,2	30,3	32,5	36,2	5,8	42,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	0,0	14,7	14,7	0,0	264,7	264,7
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat		14,7	14,7		264,7	264,7
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat		0,0	0,0		0,0	0,0
Total	193,5	49,1	242,5	171,2	273,9	445,1

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la note 13.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM détenus à des fins de transactions ; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (se reporter à la note 12.3).

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a procédé, dans le cadre de sa politique de renforcement de liquidités, à 4,3 milliards d'euros d'émissions obligataires depuis 2009, dont 1 149 millions d'euros en 2011. Une partie des fonds a été investie en certificats de dépôt et comptes à terme.

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2011 est de 0,6 millions d'euros.

12.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 13.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 2 493,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 826,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Ce poste comprend essentiellement des dépôts à terme à moins de 3 mois pour 1 274,0 millions d'euros à comparer à 889,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 et de la trésorerie active pour 1 212,0 millions d'euros à comparer à 884,0 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, des disponibilités soumises à restriction s'élèvent à 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 52,7 millions d'euros au 31 décembre 2010, qui viennent essentiellement en garantie d'émissions de lettres de crédit bancaire.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2011 s'établit à 45,4 millions d'euros contre 10,8 millions d'euros au 31 décembre 2010.

12.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs financiers donnés en garantie	13,8	22,1

12.2 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- en « passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers.
- en « passifs évalués à la juste valeur par résultat » pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers au 31 décembre 2011 ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentés dans le tableau ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	8 035,6	2 035,2	10 070,8	8 333,9	1 306,2	9 640,1
Instruments financiers dérivés	156,4	32,8	189,2	108,6	40,6	149,2
Fournisseurs et autres créanciers	-	2 752,5	2 752,5	-	2 878,7	2 878,7
Autres passifs financiers	3,1	-	3,1	122,1	-	122,1
TOTAL	8 195,1	4 820,5	13 015,6	8 564,6	4 225,5	12 790,1

12.2.1 Dettes financières

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	5 640,0	100,2	5 740,2	4 878,8	45,2	4 924,0
Tirages sur facilités de crédit	594,3	395,4	989,7	803,2	268,8	1 072,0
Emprunts sur location financement	451,3	55,3	506,6	511,4	63,3	574,7
Autres emprunts bancaires	976,8	450,7	1 427,5	1 608,7	135,6	1 744,3
Autres emprunts	292,0	314,5	606,5	511,6	41,7	553,3
Emprunts	7 954,4	1 316,1	9 270,5	8 313,7	554,6	8 868,3
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie		626,5	626,5		647,5	647,5
Encours des dettes financières	7 954,4	1 942,6	9 897,0	8 313,7	1 202,1	9 515,8
Impact du coût amorti	(12,8)	92,6	79,8	(26,3)	104,1	77,8
Impact de la couverture de juste valeur	94,0	0,0	94,0	46,5	0,0	46,5
Dettes financières	8 035,6	2 035,2	10 070,8	8 333,9	1 306,2	9 640,1

La juste valeur de la dette financière brute s'élève au 31 décembre 2011 à 10 343,7 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 10 070,8 millions d'euros.

Les profits et pertes, principalement constitués d'intérêts sur les dettes financières enregistrés en résultat, sont présentés en Note 6 « Résultat financier ». Les dettes financières sont analysées au paragraphe 12.3 « Endettement financier net ».

12.2.2 Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)

Les instruments financiers dérivés au passif sont évalués à leur juste valeur et s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	154,4	31,7	186,1	73,1	38,6	111,7
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	2,0	1,1	3,1	35,5	1,5	37,0
Total	156,4	32,8	189,2	108,6	40,6	149,2

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés en Note 13.

12.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Fournisseurs	2 435,5	2 548,5
Dettes sur immobilisations	317,0	330,2
Total	2 752,5	2 878,7

La valeur comptable inscrite au bilan représente une bonne évaluation de la juste valeur.

12.2.4 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dettes sur acquisition de titres	3,1	122,1
Total	3,1	122,1

12.3 ENDETTEMENT FINANCIER NET

En millions d'euros	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	7 954,4	1 942,6	9 897,0	8 313,7	1 202,1	9 515,8
Impact du coût amorti	(12,8)	92,6	79,8	(26,3)	104,1	77,8
Impact de la couverture de juste valeur (a)	94,0	0,0	94,0	46,5	0,0	46,5
Dettes financières	8 035,6	2 035,2	10 070,8	8 333,9	1 306,2	9 640,1
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif (b) cf Note 12.2.2	154,4	31,7	186,1	73,1	38,6	111,7
Dette Brute	8 190,0	2 066,9	10 256,9	8 407,0	1 344,8	9 751,8
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat cf Note 12.1.3	0,0	(14,7)	(14,7)	0,0	(264,7)	(264,7)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	(2 493,5)	(2 493,5)	0,0	(1 826,5)	(1 826,5)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif (b) cf Note 12.1.3	(191,3)	(0,1)	(191,4)	(135,0)	0,0	(135,0)
Trésorerie active	(191,3)	(2 508,3)	(2 699,6)	(135,0)	(2 091,2)	(2 226,2)
Endettement financier net	7 998,7	(441,4)	7 557,3	8 272,0	(746,4)	7 525,6
Encours des dettes financières	7 954,4	1 942,6	9 897,0	8 313,7	1 202,1	9 515,8
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,0	(14,7)	(14,7)	0,0	(264,7)	(264,7)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	(2 493,5)	(2 493,5)	0,0	(1 826,5)	(1 826,5)
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	7 954,4	(565,6)	7 388,8	8 313,7	(889,1)	7 424,6

(a) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(b) Il s'agit de la juste valeur des dérivés affectés économiquement à la dette, qualifiés ou non de couverture, y compris les dérivés qualifiés de couverture d'investissement net.

12.3.1 Variation de l'endettement financier net

L'endettement net a augmenté de 31,6 millions d'euros au cours de l'année 2011, essentiellement pour les raisons suivantes :

- le paiement en numéraire des dividendes versés aux actionnaires de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY (augmentation de 68,8 millions d'euros) ;
- le paiement des dividendes aux actionnaires minoritaires des filiales (augmentation de 172,7 millions d'euros) ;
- les opérations d'acquisitions et de cessions d'actifs : l'acquisition de WSN Environmental Solutions par Sita Australia a généré une augmentation de 187,4 millions d'AUD (147,3 millions d'euros au taux du 31 décembre 2011) et la cession de 70% de l'activité régulée de Bristol Water a entraîné une baisse de 385,8 millions d'euros de l'endettement net dans l'état de situation financière consolidé.
- la cession par Degrémont de son ancien siège social à Rueil Malmaison (baisse de 40,0 millions d'euros) ;
- les variations de change (+ 25,0 millions d'euros).

12.3.2 Émissions obligataires

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a effectué les opérations suivantes sur sa dette obligataire au cours de l'année 2011 :

- SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a lancé le 5 mai 2011 une opération combinée de rachat intermédié et d'échange obligataire sur la souche 2014, émise en 2009 et portant un coupon fixe de 4,875%. Cette opération avait pour objectif non seulement de refinancer une partie de cette souche à échéance 2014, mais aussi d'allonger la maturité moyenne de la dette SUEZ ENVI-

RONNEMENT. A l'issue de ce processus, 338 millions d'euros d'obligations 2014 ont été rachetées et échangées dans le cadre de l'émission d'une souche obligataire à 10 ans pour un montant total de 500 millions d'euros, portant un coupon fixe de 4,078%, qui a été abondée en septembre pour atteindre un nominal de 750 millions d'euros;

- SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a réalisé un placement privé de 100 millions d'euros à 7 ans en novembre 2011 portant un coupon de 3,08%.
- SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a également réalisé une émission inaugurale en livres sterling pour un montant de 250 millions de livres portant un coupon de 5,375% à échéance Décembre 2030.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en note 13 « Risques liés aux instruments financiers ».

12.3.3 Ratio d'endettement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Endettement financier net	7 557,3	7 525,6
Total Capitaux propres	6 817,2	6 626,8
Ratio d'endettement	110,9%	113,6%

12.4 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NIVEAU

12.4.1 Actifs financiers

Les actifs financiers hors matières premières évalués à la juste valeur se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.10.3) :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres disponibles à la vente	410,9	147,2		263,7	517,7	191,1		326,6
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	859,1		859,1		806,2		806,2	
Instruments financiers dérivés	227,9		227,9		180,4		180,4	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	191,4		191,4		135,0		135,0	
Instruments financiers sur les matières premières	4,0		4,0		3,4		3,4	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	32,5		32,5		42,0		42,0	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	14,7		14,7		264,7		264,7	
Total	1 512,6	147,2	1 101,7	263,7	1 769,0	191,1	1 251,3	326,6

Titres disponibles à la vente :

Les titres cotés - évalués au cours de bourse à la date de clôture – sont considérés être de niveau 1.

Les titres non cotés – évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net sont considérés être de niveau 3.

Au 31 décembre 2011, la variation des titres disponibles à la vente de Niveau 3 s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	
Au 31 décembre 2010	326,6
Acquisitions	9,1
Cessions (valeur comptable cédée)	(4,6)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(3,6)
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(36,6)
Variations de périmètre, change et divers	(27,2)
Au 31 décembre 2011	263,7

La principale ligne de titres non cotés concerne Aguas de Valencia, dont la valorisation est réalisée à partir d'une analyse multicritères (DCF, multiples). Une baisse de 10 % de la valeur globale de la ligne de titres Aguas de Valencia entraînerait un impact de – 10,8 millions d'euros sur les capitaux propres.

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) :

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) comportent des éléments rentrant dans une relation de couverture de juste valeur. Ces derniers, dont la juste valeur est déterminée sur base de données observables de taux et de change, sont considérés être de niveau 2.

Instruments financiers dérivés :

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de taux, ainsi que des swaps de devises. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat :

Les actifs financiers évalués à la juste valeur, dont la juste valeur est déterminée sur base de données observables, sont considérés être de niveau 2.

12.4.2 Passifs financiers

Les instruments financiers hors matières premières positionnés au passif se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.10.3) :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	10 070,8		10 070,8		9 640,1		9 640,1	
Instruments financiers dérivés	189,2		189,2		149,2		149,2	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	186,1		186,1		111,7		111,7	
Instruments financiers sur les matières premières	-		-		0,5		0,5	
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	3,1		3,1		37,0		37,0	
Total	10 260,0	-	10 260,0	-	9 789,3	-	9 789,3	-

Dettes financières :

Les emprunts obligataires entrant dans une relation de couverture de juste valeur sont présentés dans ce tableau en niveau 2. Ces emprunts ne sont réévalués qu'au titre de leur composante taux, dont la juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Instruments financiers dérivés :

Se reporter à la note 12.4.1.

NOTE 13 – GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché. La gestion des risques financiers est présentée dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de Référence.

13.1 RISQUES DE MARCHÉ

13.1.1 Risque de marché sur matières premières

13.1.1.1 OPERATION DE COUVERTURE

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (*cash flow hedges*) sur les carburants et l'électricité telles que définies par IAS 39, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

13.1.1.2 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES SUR MATIERES PREMIERES

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2011 et 2010 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux de trésorerie	4,0	-	-	-	3,4	-	0,5	-
TOTAL	4,0	0,0	-	0,0	3,4	0,0	0,5	0,0

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
ELECTRICITE	0,8	-	-	-	1,9	-	-	-
Swaps	0,8	-	-	-	1,9	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards/futures	-	-	-	-	-	-	-	-
PETROLE	3,2	-	-	-	1,5	-	0,5	-
Swaps	3,2	-	-	-	1,5	-	0,5	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
Forwards/futures	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4,0	0,0	-	0,0	3,4	0,0	0,5	0,0

13.1.2 Risque de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone euro (risque translationnel). Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues aux Etats-Unis, au Royaume Uni, au Chili et en Australie. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

L'exposition au risque de change est revue mensuellement et le ratio de couverture du risque transactionnel des actifs (correspondant au rapport entre la valeur comptable d'un actif libellé dans une devise hors zone euro et la dette mise en place relative à

cet actif) est revu périodiquement en fonction du contexte de marché et à chaque entrée ou sortie d'actif. Toute modification substantielle du ratio de couverture doit faire l'objet d'une validation préalable par le Comité de Trésorerie.

En tenant compte des instruments financiers, la dette nette est exprimée à 46 % en euro, 21 % en dollar US, 5 % en livre sterling, 15 % en peso chilien et 5 % en dollar australien à fin 2011 comparée à 44 % en euro, 17 % en dollar US, 9 % en livre sterling, 17 % en peso chilien et 4 % en dollar australien à fin 2010.

13.1.2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR DEVISES

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone €	69%	53%	81%	70%
Zone \$	8%	16%	6%	9%
Zone £	4%	4%	2%	4%
CLP (Peso chilien)	11%	12%	6%	7%
AUD (Dollar australien)	3%	5%	1%	2%
Autres devises	5%	10%	4%	8%
Total	100%	100%	100%	100%

Endettement net :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone €	68%	46%	70%	44%
Zone \$	10%	21%	9%	17%
Zone £	4%	5%	3%	9%
CLP (Peso chilien)	14%	15%	14%	17%
AUD (Dollar australien)	2%	5%	1%	4%
Autres devises	2%	8%	3%	9%
Total	100%	100%	100%	100%

13.1.2.2 ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation de l'endettement net à la date de clôture (y compris instruments financiers dérivés).

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de +/- 10 % par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat :

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de +/- 10 % des devises contre euro générerait un gain ou une perte de 9,7 million d'euros.

Impact sur les capitaux propres :

Pour les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couverture d'investissement net, une variation uniforme de 10 % des devises contre euro aurait un impact positif en capitaux propres de 124,8 millions d'euros. Cette variation est compensée par un effet de sens inverse sur l'investissement net en devises couvertes.

13.1.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement a été souscrit.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management. Ainsi, la partie taux fixe a sensiblement augmenté (+ 12 %) pour profiter du niveau bas des taux longs.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IAS 39.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, en dollar US, en livre sterling, en peso chilien et en dollar australien qui représentent 92 % de l'endettement net au 31 décembre 2011.

13.1.3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR TYPE DE TAUX

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	34%	42%	36%	44%
Fixe	66%	58%	64%	56%
Total	100%	100%	100%	100%

Endettement net :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	9%	19%	20%	31%
Fixe	91%	81%	80%	69%
Total	100%	100%	100%	100%

13.1.3.2 ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement net (y compris instruments financiers de taux d'intérêt et de change) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de +/- 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat :

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, une perte ou un gain de 20,0 millions d'euros.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, un gain de 2,1 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés non documentés ou qualifiés de couverture d'investissement net. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt générerait a contrario une perte de 2,1 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres :

Une variation uniforme de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain ou une perte de 22,4 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie.

13.1.4 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés de change	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
<i>En millions d'euros</i>				
Couverture de juste valeur	27,8	421,4	3,4	278,6
Couverture des flux de trésorerie	(0,8)	19,1	0,1	34,5
Couverture d'investissement net	(50,8)	1 025,2	(24,5)	1 225,8
Dérivés non qualifiés de couverture	(20,6)	1 161,6	3,5	513,9
Total	(44,4)	2 627,3	(17,5)	2 052,8

Dérivés de taux	31 Décembre 2011		31 Décembre 2010	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
<i>En millions d'euros</i>				
Couverture de juste valeur	135,5	1 761,8	98,3	1 850,0
Couverture des flux de trésorerie	(51,1)	825,2	(39,0)	864,3
Dérivés non qualifiés de couverture	(6,9)	329,6	(14,5)	324,3
Total	77,5	2 916,6	44,8	3 038,6

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises, ainsi que les opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises ainsi qu'à de la couverture de dettes à taux variables.

Les instruments dérivés de couverture d'investissement net sont essentiellement des swaps de change.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IAS 39, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi-intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur :

Au 31 décembre 2011 l'impact net des couvertures de juste valeur enregistré au compte de résultat s'élève à -3,6 millions d'euros.

Couverture des flux de trésorerie :

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

Au 31 décembre 2011	Total	2012	2013	2014	2015	2016	> 5 ans
<i>En millions d'euros</i>							
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(51,9)	(14,9)	(21,5)	(8,1)	(3,7)	(2,5)	(1,2)

Au 31 décembre 2010	Total	2011	2012	2013	2014	2015	> 5 ans
<i>En millions d'euros</i>							
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(38,9)	(15,2)	(8,5)	(13,4)	(2,5)	(0,9)	1,6

Au 31 décembre 2011, le montant des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres part du groupe sur la période est de -42,9 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés mises en équivalence).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est négligeable.

Couverture d'investissement net :

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net est négligeable.

13.2 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark to Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

13.2.1 Activités opérationnelles

Risque de contrepartie lié aux créances clients

L'encours des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés (a)	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	Total
Clients et autres débiteurs							
au 31 décembre 2011	338,6	19,5	37,7	395,8	404,3	3 551,1	4 351,2
au 31 décembre 2010	335,7	26,7	48,0	410,4	299,5	3 366,0	4 075,9

(a) *Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.*

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime par ailleurs n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit compte tenu de la diversité de son portefeuille.

Risque de contrepartie lié aux autres actifs

Concernant les « Autres actifs », la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

13.2.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors titres disponibles à la vente et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 7 713,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 6 949,6 millions d'euros au 31 décembre 2010).

13.2.2.1 RISQUE DE CONTREPARTIE LIE AUX PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI (HORS CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS)

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

En millions d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés (a)	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)							
au 31 décembre 2011	0,1	0,0	0,1	0,2	120,3	861,2	981,7
au 31 décembre 2010	0,0	0,0	0,1	0,1	118,4	808,0	926,6

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de perte de valeur (pour 120,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 et pour 118,4 millions d'euros au 31 décembre 2010) et de coût amorti (pour 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 et pour 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2010). L'évolution de ces éléments est présentée en Note 12.1.2 « Prêts et créances au coût amorti ».

13.2.2.2 RISQUE DE CONTREPARTIE LIE AUX ACTIVITES DE PLACEMENT

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (Credit Default Swap, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Risque de contrepartie lié aux activités de placement	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Total	Investment Grade (a)	Sans notation (b)	Non Investment Grade (b)	Total	Investment Grade (a)	Sans notation (b)	Non Investment Grade (b)
% de l'exposition aux contreparties	2 493,5	91%	2%	7%	1 826,5	93%	2%	5%

(a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

(b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts minoritaires ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

Par ailleurs au 31 décembre 2011, aucune contrepartie externe au Groupe GDF SUEZ ne représentait plus de 15 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (pondérés du risque estimé de chaque placement en fonction de sa nature, sa devise et sa maturité).

13.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

13.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- Un nouvel accord signé avec GDF SUEZ dès le 1^{er} janvier 2011 garantissant au Groupe une ligne de financement pour un montant maximum de 350 millions d'euros ayant pour maturité juillet 2013. Cet accord se substitue au Master Agreement signé en 2008 et échu le 31 décembre 2010.
- Diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux.
- Profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2011, le Groupe bénéficie d'une trésorerie disponible de 2 699,6 millions d'euros (dont 14,7 millions d'OPCVM détenus à des fins de transaction et 191,4 millions d'euros d'instruments financiers dérivés). La quasi totalité des excédents sont investis en dépôts bancaires court terme et OPCVM monétaires réguliers.

De plus, le Groupe dispose spécifiquement au 31 décembre 2011 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 3 471,7 millions d'euros dont 989,7 millions d'euros tirés ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 2482,0 millions d'euros, dont 500,5 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2012.

67 % des lignes de crédit totales et 78 % des lignes non tirées sont centralisées. Aucune de ces lignes centralisées ne contient de clause de défaut liée à des ratios financiers ou à des niveaux de notation.

Les ressources bancaires représentent 26 % de la dette financière brute (hors découverts bancaires, coût amorti et effet des dérivés) au 31 décembre 2011. Les financements par les marchés de capitaux (recours à la titrisation pour 3 % ; recours à des emprunts obligataires pour 61 %) représentent 64% de ce total. L'encours avec GDF SUEZ ne représente plus que 1% des ressources.

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement pour les principaux investissements qu'il envisage seront assurés par sa trésorerie disponible, les cessions de titres d'OPCVM détenus à des fins de transaction, ses flux de trésorerie futurs issus des activités opérationnelles et l'utilisation éventuelle des facilités de crédit dont il bénéficie.

13.3.2 Flux contractuels non actualisés

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature de prêteurs sont les suivants :

Au 31 décembre 2011 En millions d'euros	TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Dette financière souscrite auprès de GDF SUEZ	148,2	6,0	6,0	6,0	106,0	4,5	19,7
Dette financière obligataire ou bancaire	9 748,8	1 936,6	197,3	1 295,6	353,5	666,8	5 299,0
Total	9 897,0	1 942,6	203,3	1 301,6	459,5	671,3	5 318,7

Par ailleurs, au 31 décembre 2011, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2011 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	5 740,2	100,2	16,6	1 060,9	72,1	90,9	4 399,5
Tirages sur facilités de crédit	989,7	395,4	2,3	47,2	58,9	415,9	70,0
Emprunts sur location financement	506,6	55,3	53,1	50,3	49,3	48,0	250,6
Autres emprunts bancaires	1 427,5	450,7	111,3	121,9	134,2	102,6	506,8
Autres emprunts	606,5	314,5	20,0	21,3	145,0	13,9	91,8
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	626,5	626,5					
Encours des dettes financières	9 897,0	1 942,6	203,3	1 301,6	459,5	671,3	5 318,7
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	(14,7)	(14,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 493,5)	(2 493,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	7 388,8	(565,6)	203,3	1 301,6	459,5	671,3	5 318,7

Au 31 décembre 2010 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Encours des dettes financières	9 515,8	1 202,1	1 173,9	367,6	1 536,5	830,5	4 405,2
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 091,2)	(2 091,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	7 424,6	(889,1)	1 173,9	367,6	1 536,5	830,5	4 405,2

Au 31 décembre 2011, les flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2011 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	3 458,4	389,2	363,6	360,2	343,4	290,2	1 711,8

Au 31 décembre 2010 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	3 499,9	364,9	377,9	366,1	342,5	303,2	1 745,3

Au 31 décembre 2011, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 décembre 2011 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	148,2	90,2	27,4	11,2	7,0	4,9	7,5

Au 31 décembre 2010 <i>En millions d'euros</i>	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	99,1	58,0	26,2	11,3	3,6	0,4	(0,5)

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessus correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

	TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	Au-delà de 5 ans
<i>En millions d'euros</i>							
Au 31 décembre 2011	2 482,0	500,5	372,7	211,8	73,6	1 284,1	39,3

	TOTAL	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2010	1 847,5	256,7	186,0	41,0	140,0	1 187,7	36,1

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent notamment un club deal multi devises de 1,5 milliard d'euros (échéance 2016) renégocié en mars 2011.

Au 31 décembre 2011, si on exclut la ligne de 350 millions d'euros entre GDF Suez et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, aucune contrepartie ne représentait plus de 14 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

13.4 RISQUE SUR ACTIONS

Au 31 décembre 2011, les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 410.9 millions d'euros (se reporter à la Note 12.1.1).

Une baisse de 10 % de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable avant impôt d'environ 14,7 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la direction générale.

NOTE 14 - CAPITAUX PROPRES

14.1 CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions			Valeur (en millions d'euros)		
	Total	d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes	Auto contrôle
Au 31 décembre 2009	489 699 060	301 000	489 398 060	1 958,8	4 002,9	4,7
Emission						
Affectation à la réserve légale						
Achats et ventes d'actions propres		1 863 492	-1 863 492			25,5
Au 31 décembre 2010	489 699 060	2 164 492	487 534 568	1 958,8	4 002,9	30,2
Emission						
Affectation à la réserve légale					-8,2	
Achats et ventes d'actions propres		9 500 229	-9 500 229			39,7
Dividendes distribués en actions	19 008 731		19 008 731	76,0	171,7	
Réduction de capital par annulation d'action	-8 370 000	-8 370 000		-33,5	-65,3	-33,5
Augmentation de capital réservée aux salariés (Sharing)	9 896 038		9 896 038	39,6	46,1	
Au 31 décembre 2011	510 233 829	3 294 721	506 939 108	2 040,9	4 147,2	36,4

Lors de sa cotation le 22 juillet 2008, le capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY était de 1 958,8 millions d'euros divisés en 489 699 060 actions (4 €par action de capital et 8,6 €par action de prime d'émission).

Les variations du nombre d'actions durant l'exercice 2011 résultent :

- du paiement du dividende en actions. Cette option approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY du 19 mai 2011 a été retenue par 78,4% des actionnaires et a conduit à la création de 19 008 731 actions.
- de l'annulation, décidée par le Conseil d'Administration du 8 décembre 2011, de 8 370 000 actions propres.
- de l'augmentation de capital réservée aux salariés au sein d'un plan mondial d'actionariat salarié dénommé « SHARING ». Au total, 9 896 038 actions ont été émises, portant le montant de l'augmentation de capital du 8 décembre 2011 à 85,7 millions d'euros.

14.2 ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTRÔLE

Le contrat de liquidité, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant de 25 millions d'euros a été signé avec Rothschild et Cie Banque le 3 août 2010. Il a fait l'objet d'un avenant le 8 février 2011 afin de porter le montant à 40 millions d'euros. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par l'AMF.

Les actions d'autocontrôle représentent 3 294 721 actions (dont 3 075 000 détenues dans le cadre du contrat de liquidité et 219 721 dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions) au 31 décembre 2011 pour une valeur de 36,4 millions d'euros contre 2 164 492 actions au 31 décembre 2010 pour une valeur de 30,2 millions d'euros et 301 000 actions au 31 décembre 2009 pour une valeur de 4,7 millions d'euros.

Afin de couvrir une partie du programme de stock options validé lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2009, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY avait procédé à l'achat de call miroir en mai 2010 pour un total de 1 833 348 actions. Il n'y a pas eu d'opération équivalente en 2011.

14.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LES PRIMES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice (4 205 millions d'euros au 31 décembre 2011), intègrent la réserve légale de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. En application des dispositions légales françaises, la réserve légale de la société SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY représente 10% du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

14.4 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Comme au titre des exercices 2009 et 2010, il sera proposé à l'Assemblée Générale de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de verser un dividende unitaire de 0,65 euro par action, soit un montant total de 329,5 millions sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2011.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende, sera mis en paiement au cours du 1^{er} semestre 2012, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2011 ; les états financiers à fin 2011 étant présentés avant affectation.

14.5 TOTAL DES GAINS ET PERTES RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	Variation	31 déc. 2010	Variation	31 déc. 2009
Actifs financiers disponibles à la vente	(49,0)	(56,8)	7,8	5,5	2,3
Couverture d'investissement net	(62,1)	(39,2)	(22,9)	(63,3)	40,5
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	(43,0)	(2,7)	(40,3)	(5,6)	(34,7)
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	3,1	2,0	1,1	17,3	(16,2)
Impôts différés sur actifs financiers disponibles à la vente et couvertures	40,0	15,4	24,6	9,0	15,6
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, net d'impôt	(41,9)	(27,8)	(14,1)	(4,7)	(9,4)
Ecarts de conversion sur éléments recyclables	144,1	117,8	26,3	170,4	(144,2)
TOTAL éléments recyclables	(8,7)	8,7	(17,4)	128,6	(146,1)
Pertes et gains actuariels	(174,0)	(79,3)	(94,7)	(2,6)	(92,1)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	58,6	27,3	31,3	4,9	26,4
Quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables sur pertes et gains actuariels, net d'impôt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion sur éléments non recyclables	(7,6)	(2,0)	(5,6)	(4,7)	(0,8)
TOTAL éléments non recyclables	(123,0)	(54,0)	(69,0)	(2,4)	(66,5)
TOTAL	(131,7)	(45,3)	(86,4)	126,2	(212,6)

Tous les éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont recyclables en résultat au cours des exercices futurs, à l'exception des pertes et gains actuariels, qui sont présentés au sein des réserves consolidées part du Groupe.

14.6 TITRES SUPER SUBORDONNÉS

En 2010, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a réalisé une émission de 750 millions d'euros (impact avant frais d'émission) de titres super-subordonnés à durée indéterminée dits hybrides. Ces titres sont subordonnés à tout créancier senior et portent un coupon initial fixe de 4,82 % les cinq premières années.

Conformément à IAS 32, et compte tenu de ses caractéristiques (absence de remboursement obligatoire, absence d'obligation de payer un coupon⁽¹⁾ sauf en cas de distribution de dividende aux actionnaires), cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

14.7 GESTION DU CAPITAL

SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

⁽¹⁾ Les intérêts annuels non payés en l'absence de dividendes versés aux actionnaires, restent dus et seraient alors payés au premier versement de dividendes suivant. Au titre de 2011, l'Assemblée Générale n'a pas encore statué sur l'affectation du résultat, aucun intérêt n'a été comptabilisé en minoration des capitaux propres.

NOTE 15 - PROVISIONS

Au 31 décembre 2011 :

	31 décembre 2010	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variations de périmètre	Variation liée à la désactualisa- tion (a)	Ecarts de change	Autres	31 décembre 2011
<i>En millions d'euros</i>									
Avantages postérieurs à l'emploi et autres									
avantages long terme	490,7	37,8	(64,0)	-	1,2	13,8	5,1	86,1	570,7
Risques sectoriels	103,7	28,7	(3,6)	(29,7)	3,4	-	0,2	(0,9)	101,8
Garantie	29,3	4,4	(4,7)	-	0,1	-	0,2	(0,5)	28,8
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	266,0	12,4	(18,5)	(48,3)	(2,0)	-	(0,1)	1,8	211,3
Reconstitution de sites	540,4	31,9	(45,6)	-	11,5	22,3	5,2	1,3	567,0
Restructurations	54,7	8,6	(40,5)	(0,4)	0,7	-	-	(1,6)	21,5
Autres risques	171,7	193,3	(72,6)	(5,5)	146,3	8,7	8,3	(116,7) (b)	333,5
Total provisions	1 656,5	317,1	(249,5)	(83,9)	161,2	44,8	18,9	(30,5)	1 834,6

(a) Pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, le montant présenté correspond à la charge d'intérêts sur les obligations de retraite, nette du rendement attendu sur les actifs de couverture.

(b) La dotation aux provisions pour perte à terminaison sur le contrat de construction de l'usine de dessalement de Melbourne pour 105 millions d'euros a été reclassée en Autres passifs courants conformément au mode de présentation retenu par le Groupe pour les pertes à terminaison sur les contrats de constructions.

L'augmentation du total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2011 par rapport au 31 décembre 2010 provient pour l'essentiel :

- de la comptabilisation de provisions pour un montant total de 138,9 millions d'euros correspondant à la juste valeur de contrats déficitaires suite à l'acquisition de WSN (se reporter à la Note 2 « Opérations majeures »).
- des reprises pour l'extinction des risques fiscaux à hauteur de -48,3 millions d'euros ainsi que pour l'extinction de garanties de passif de -29,7 millions d'euros ;
- de l'augmentation des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme pour +74,9 millions d'euros nets, hors effet de change due notamment à la baisse des taux d'actualisation et d'inflation dans le cadre de la révision des hypothèses utilisées par les actuaires.
- de la reprise suite au paiement par Agbar des coûts de restructuration provisionnés en 2010 pour -19,5 millions d'euros ;
- de l'augmentation de l'effet de la désactualisation des provisions pour reconstitution de sites pour +22,3 millions d'euros due à la diminution des taux d'actualisation ;
- des effets de change pour +18,9 millions d'euros qui sont principalement générés par les filiales australiennes et nord-américaines.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat pour l'année 2011 :

<i>En millions d'euros</i>	(Reprises) / Dotations nettes
Résultat des activités opérationnelles	35,1
Autres produits et charges financiers	44,8
Impôts	(51,4)
Total	28,5

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

15.1 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME

Se reporter à la Note 16.

15.2 RISQUES SECTORIELS

Ce poste comprend principalement les provisions pour risques couvrant les procédures judiciaires relatives aux contrats argentins, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

15.3 RISQUES FISCAUX, AUTRES LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

15.4 RECONSTITUTION DE SITES

La Directive Européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans au sein de l'Union Européenne après la fermeture du site) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- La construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviat) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- L'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- Le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviat ;
- Le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- Les coûts de traitement des lixiviat ;
- Les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de situation financière de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

15.5 AUTRES RISQUES

Ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires.

NOTE 16 - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME

16.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature,...), ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail et autres primes d'ancienneté...).

En France, les salariés bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont le montant, fixé par la convention collective applicable, est défini par un nombre de mois de salaire et dépend de l'ancienneté acquise lors du départ. Certaines filiales françaises proposent en outre des régimes de retraite complémentaires à prestations ou à contributions définies. Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés du Groupe aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement pré-financés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, Etats-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel. Ces régimes prévoient une mutualisation des risques de telle sorte que le financement est assuré par un taux de cotisation déterminé uniformément pour toutes les sociétés affiliées. Aux Pays-Bas, le régime multi-employeurs est un régime à prestations définies. Cependant, il est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 19.

16.2 RÉFORME DES RETRAITES EN FRANCE

La loi portant réforme des retraites en France a été promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel le 10 novembre 2010. Cette loi a été modifiée en partie par la loi de financement 2012 votée par le parlement en 2011.

Les principales mesures de cette réforme pour le régime de droit commun sont:

- le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans et de l'âge d'annulation de la décote de 2 ans. Ce changement s'opérera progressivement d'ici à 2017, à raison de 4 mois supplémentaires chaque année.
- l'allongement de la durée de cotisation pour une pension complète: elle est portée à 41,5 ans à compter de la génération née en 1955.

16.3 PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

16.3.1. Montants présentés dans l'état de situations financières et dans l'état des résultats globaux

L'information présentée dans l'état de situations financières pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut), la juste valeur des actifs de couverture et le coût éventuel des services antérieurs non comptabilisés. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situations financières sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Actif	Passif	Total
Solde comptabilisé au 31 décembre 2009	8,8	(442,8)	(434,0)
Différence de change	(0,2)	(13,9)	(14,1)
Pertes et gains actuariels (a)	(0,5)	(17,5)	(18,0)
Complément de provision IFRIC 14 (b)	0,0	1,2	1,2
Effet de périmètre et divers	6,4	(5,5)	0,9
Charge de l'exercice (c)	(2,2)	(46,4)	(48,6)
Cotisations	6,4	34,2	40,6
Solde comptabilisé au 31 décembre 2010	18,7	(490,7)	(472,0)
Différence de change	0,2	(5,3)	(5,1)
Pertes et gains actuariels (a)	(2,8)	(70,7)	(73,5)
Complément de provision IFRIC 14 (b)	0,0	0,0	0,0
Effet de périmètre et divers	(15,9)	(20,2)	(36,1)
Charge de l'exercice (c)	3,6	(24,4)	(20,8)
Cotisations	2,2	40,6	42,8
Solde comptabilisé au 31 décembre 2011	6,0	(570,7)	(564,7)

(a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi

(b) Complément de provision converti au taux de change moyen de la période.

(c) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).

Les actifs de régime sont présentés dans l'état de situations financières au sein des lignes « Autres actifs » non courants et courants.

La charge de l'exercice ressort à 20,8 millions d'euros en 2011 contre 48,6 millions d'euros en 2010. Les composantes de la charge de l'exercice relative aux régimes à prestations définies sont présentées en 16.3.3.

Les écarts actuariels cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à - 174,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre - 93,0 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Solde d'ouverture	(93,0)	(91,4)
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année (a)	(73,5)	(16,8)
Effets de périmètre	(7,6)	15,2
Solde de clôture	(174,1)	(93,0)

(a) Y compris complément et reprise de provision IFRIC 14.

Les effets de périmètre enregistrés en 2011 correspondent pour l'essentiel au recyclage en réserves des pertes et gains actuariels à la date de perte de contrôle de Bristol Water par Agbar, conformément au texte d'IAS 1 – « Présentation des états financiers ».

Les effets de périmètre enregistrés en 2010 correspondaient pour l'essentiel au recyclage en réserves des pertes et gains actuariels à la date de prise de contrôle d'Agbar par SUEZ ENVIRONNEMENT.

16.3.2. Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situations financières.

En millions d'euros	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total
Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle début de période	(855,6)	(186,7)	(17,8)	(1 060,1)	(779,9)	(165,6)	(15,8)	(961,3)
Coût normal	(25,3)	(5,2)	(1,2)	(31,7)	(26,3)	(5,7)	(1,1)	(33,1)
Intérêt sur la dette actuarielle	(38,3)	(8,5)	(0,9)	(47,7)	(41,8)	(9,4)	(0,9)	(52,1)
Cotisations versées	(1,8)	0,0	0,0	(1,8)	(2,0)	0,0	0,0	(2,0)
Modification de régime	12,1	(1,2)	0,0	10,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions/Cessions de filiales	141,9	0,0	(1,4)	140,5	(183,7)	(0,9)	(0,3)	(184,9)
Réductions/Cessions de régimes	14,7	0,0	0,2	14,9	198,0	0,4	0,2	198,6
Événements exceptionnels	(0,0)	(0,1)	0,0	(0,1)	0,0	0,0	0,0	0,0
Pertes et gains actuariels	(39,9)	(7,9)	(2,1)	(49,9)	(33,8)	(5,8)	(1,3)	(40,9)
Prestations payées	33,6	7,1	1,9	42,6	34,9	6,5	1,6	43,0
Autres	(13,1)	(3,1)	0,4	(15,8)	(21,0)	(6,2)	(0,2)	(27,4)
Dette actuarielle fin de période	A	(771,7)	(205,6)	(998,2)	(855,6)	(186,7)	(17,8)	(1 060,1)
Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	544,3	46,3	0,0	590,6	495,4	34,9	0,0	530,3
Rendement attendu des actifs de couverture	30,6	2,9	0,0	33,5	31,7	2,8	0,0	34,5
Cotisations perçues	35,4	7,3	1,9	44,6	34,3	6,8	1,6	42,7
Acquisitions/Cessions de filiales	(176,6)	0,0	0,0	(176,6)	187,7	(1,7)	0,0	186,0
Réductions/Cessions de régimes	(2,8)	0,0	0,0	(2,8)	(195,2)	0,0	0,0	(195,2)
Pertes et gains actuariels	(16,9)	(8,7)	0,0	(25,6)	14,3	7,3	0,0	21,6
Prestations payées	(33,6)	(7,1)	(1,9)	(42,6)	(34,9)	(6,5)	(1,6)	(43,0)
Autres	9,3	1,3	0,0	10,6	11,0	2,7	0,0	13,7
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	B	389,7	42,0	431,7	544,3	46,3	0,0	590,6
Couverture financière	A+B	(382,0)	(163,6)	(20,9)	(311,3)	(140,4)	(17,8)	(469,5)
Coûts des services passés non constatés	9,7	(7,9)	0,0	1,8	7,8	(10,3)	0,0	(2,5)
Plafonnement d'actifs (IAS 19 sec. 58B)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Complément de provision (IFRIC 14)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Engagements nets de retraites	(372,3)	(171,5)	(20,9)	(564,7)	(303,5)	(150,7)	(17,8)	(472,0)
Total passif	(378,3)	(171,5)	(20,9)	(570,7)	(322,2)	(150,7)	(17,8)	(490,7)
Total actif	6,0	0,0	0,0	6,0	18,7	0,0	0,0	18,7

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

En 2011, l'impact net de 36,1 millions d'euros sur la couverture financière lié aux acquisitions / cessions de filiales provient pour l'essentiel de la perte de contrôle sur les entités gérant l'activité régulée de Bristol Water, filiale d'Agbar. L'engagement de retraites net correspondant de Bristol Water a été sorti en date du 30 septembre soit 143,2 millions d'euros de dette actuarielle et 176,6 millions d'euros d'actifs de couverture.

La perte actuarielle nette de 75,5 millions d'euros en 2011 (dont 73,4 millions d'euros sont comptabilisés en autres éléments des résultats globaux et 2,1 millions en compte de résultat) comprend une perte de 57,8 millions d'euros liée à l'évolution des taux d'actualisation et d'inflation depuis le 31 décembre 2010. Par ailleurs, les engagements de retraite et d'assurance médicale des retraités de United Water, ont été ajustés en 2011 suite au changement de table de mortalité. Ce changement, considéré comme une modification d'hypothèse, implique une hausse de l'engagement de 13,5 millions d'euros qui est comptabilisé en autres éléments des résultats globaux.

En 2010, les acquisitions et cessions correspondaient principalement à la prise de contrôle d'Agbar et à l'opération de décroisement des sociétés co-détenues avec Veolia Eau en France.

La perte actuarielle nette de 19,3 millions d'euros en 2010 (comptabilisée en autres éléments des résultats globaux pour 18,0 millions d'euros et au compte de résultat pour 1,3 million d'euros) comprenait une perte de 47,0 millions d'euros liée à l'évolution des taux d'actualisation et d'inflation depuis le 31 décembre 2009.

16.3.3 Composante de la charge de l'exercice

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies sur l'exercice se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
Coûts des services rendus de la période	(31,7)	(33,1)
Intérêts sur actualisation	(47,7)	(52,1)
Rendement attendu des actifs de couverture	33,5	34,5
Profits ou pertes actuariels	(2,1)	(1,3)
Coûts des services passés	15,3	0,0
Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation de régimes	12,1	3,4
Evénements exceptionnels	(0,1)	0,0
Total	(20,8)	(48,6)
Dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	(6,6)	(31,0)
Dont comptabilisés en résultat financier	(14,2)	(17,6)

16.3.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement se résument ainsi :

- maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ;
- et, dans un cadre de risque maîtrisé, atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone euro et hors zone euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(781,3)	382,2	5,1	0,0	(394,0)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(47,0)	49,5	0,0	0,0	2,5
Plans non fondés	(169,9)	0,0	(3,3)	0,0	(173,2)
Total 31 décembre 2011	(998,2)	431,7	1,8	0,0	(564,7)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(720,2)	400,8	2,0	0,0	(317,4)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(171,1)	189,8	0,0	0,0	18,7
Plans non fondés	(168,8)	0,0	(4,5)	0,0	(173,3)
Total 31 décembre 2010	(1 060,1)	590,6	(2,5)	0,0	(472,0)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	2011	2010
Placements actions	35%	38%
Placements obligations	51%	56%
Immobilier	1%	1%
Autres (y compris monétaires)	13%	5%
Total	100%	100%

16.3.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation des engagements	4,4%	4,7%	4,5%	4,7%	3,7%	4,2%	4,4%	4,7%
Taux d'augmentation des salaires	3,2%	3,6%	3,7%	3,7%	3,1%	3,0%	3,3%	3,6%
Rendements attendus des actifs de couverture	6,2%	5,8%	7,7%	7,2%	-	-	6,3%	5,9%
Durée résiduelle de service	12 ans	17 ans	14 ans	14 ans	19 ans	15 ans	13 ans	17 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

16.3.5.1. TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à l'échéance probable du régime.

Les taux utilisés pour les zones euros, dollar US et livre sterling correspondent à des taux 10, 15, 20 ans sur des obligations corporate AA.

16.3.5.2. TAUX DE RENDEMENT ATTENDU DES ACTIFS

Pour le calcul du taux de rendement attendu des actifs, le portefeuille d'actifs est éclaté en sous-ensembles homogènes, par grandes classes d'actifs et zones géographiques, sur la base de la composition des indices de référence et des volumes présents dans chacun des fonds au 31 décembre de l'exercice précédent. À chaque sous-ensemble est appliquée une prévision de rendement pour l'exercice, fournie publiquement par un tiers; une performance globale en valeur absolue est alors reconstituée et rapportée à la valeur du portefeuille de début d'exercice. Les taux de rendement attendus sur les actifs sont déterminés en fonction des conditions de marché et se construisent à partir d'une prime de risque, définie par rapport au taux de rendement réputé sans risque des emprunts d'état, par grandes classes d'actifs et zones géographiques.

16.3.5.3 AUTRES HYPOTHESES

Les hypothèses d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) sont de 4,2 % pour 2012, 4,0 % pour 2013 et 3,8 % pour 2014. Ces hypothèses sont utilisées pour l'évaluation des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Concernant les soins médicaux, une variation d'un point des taux de croissance aurait les impacts suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Effet sur les charges	2,4	(1,8)
Effet sur les autres avantages postérieurs à l'emploi	28,9	(22,8)

16.3.5.4 AJUSTEMENTS D'EXPERIENCE

Les ajustements d'expérience représentent l'impact de la différence entre les hypothèses actuarielles précédemment utilisées et la réalité. Leur part dans les écarts actuariels est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2011		31 décembre 2010		31 décembre 2009	
		Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Dette actuarielle	a	(771,7)	(226,5)	(855,6)	(204,5)	(779,9)	(181,4)
Juste valeur des actifs de couverture	b	389,7	42,0	544,3	46,3	495,4	34,9
Couverture financière	a+b	(382,0)	(184,5)	(311,3)	(158,2)	(284,5)	(146,5)
Ajustements d'expérience sur dette actuarielle	c	6,4	8,2	10,1	0,1	(14,4)	(3,1)
Ajustements d'expérience sur actifs de couverture	c	(16,9)	(8,7)	14,3	7,3	19,5	2,4
<i>En % de la dette actuarielle</i>	c/a	1%	0%	-3%	-4%	-1%	0%

<i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
		Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Dette actuarielle	a	(730,9)	(185,2)	(756,1)	(162,0)
Juste valeur des actifs de couverture	b	470,5	31,0	583,8	38,1
Couverture financière	a+b	(260,4)	(154,2)	(172,3)	(123,9)
Ajustements d'expérience sur dette actuarielle	c	(0,5)	(1,4)	10,2	8,7
Ajustements d'expérience sur actifs de couverture	c	(104,9)	(11,5)	2,8	1,3
<i>En % de la dette actuarielle</i>	c/a	14%	7%	-2%	-6%

Pour les ajustements d'expérience présentés ci-dessus, les gains sont signés positivement et les pertes négativement. La convention de signe est ainsi la même que dans la note 16.3.2.

16.3.6 Répartition géographique des engagements

En 2011, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Zone Euro		Royaume-Uni		Etats-Unis		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Engagements nets (a)	(246,3)	(91,1)	(1,8)	-	(98,3)	(50,3)	(35,5)	(43,2)
Taux d'actualisation des engagements	3,9%	3,9%	5,0%	-	4,7%	4,7%	4,1%	4,5%
Taux d'augmentation des salaires	3,1%	3,3%	3,9%	-	3,1%	3,0%	3,5%	5,9%
Rendements attendus des actifs de couverture	4,2%	2,0%	5,5%	-	8,5%	8,5%	4,5%	3,7%
Durée résiduelle de service	17 ans	13 ans	10 ans	-	13 ans	14 ans	12 ans	13 ans

(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

16.3.7 Versements attendus en 2012

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2012 des cotisations de l'ordre de 60 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

16.4 PLANS A COTISATION DEFINIS

Courant 2011, le groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a comptabilisé une charge de 61,2 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.

NOTE 17 - CONTRATS DE CONSTRUCTION

Les agrégats «montants dus par les clients au titre des contrats de construction» et «montants dus aux clients au titre des contrats de construction» sont présentés respectivement sur les lignes de l'état de situation financière «Autres actifs» et «Autres passifs».

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	101,1	109,3
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	460,5	259,7
Position nette	(359,4)	(150,4)

L'augmentation des montants dus aux clients au titre des contrats de construction s'explique par la présentation en bas de bilan, conformément aux méthodes de présentation retenues par le groupe, de la provision pour perte à terminaison passée sur le contrat de construction de l'usine de dessalement d'eau de mer de Melbourne en Australie pour 105 millions d'euros (se référer à la note 15 Provisions).

Pour les contrats en cours à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	5 181,0	4 286,6
Avances reçues	50,7	90,5
Retenues de garanties	37,8	89,9

L'augmentation significative des coûts encourus et des marges comptabilisées sur contrats de construction s'explique essentiellement par l'impact du contrat de construction de l'usine de dessalement de Melbourne.

Dans le cadre des contrats de conception et de construction de Degrémont et OIS, le Groupe prend des engagements contractuels envers ses clients sur la livraison d'usines prêtes à fonctionner. Dans ce cadre, le Groupe est amené à donner des garanties qui constituent des passifs éventuels pour lesquels le Groupe estime que la probabilité de décaissement est faible.

NOTE 18 - CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en location-financement est ventilée dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Les principaux contrats de location-financement conclus par le Groupe concernent principalement les usines d'incinération de Novergie et la Torre Agbar suite à la reprise par la société Agbar en 2010, des droits et obligations relatifs au contrat de location financement qui liait antérieurement Azurelau à la Caixa, propriétaire et bailleur financier de l'immeuble.

Le rapprochement entre la valeur non actualisée et la valeur actualisée des paiements minimaux se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2011		Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2010	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
Au cours de la 1ère année	77,6	73,9	83,2	81,7
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	276,4	233,3	276,1	258,1
Au-delà de la 5ème année	299,3	199,4	318,5	253,4
Total paiements futurs minimaux	653,3	506,6	677,8	593,2

La réconciliation entre les dettes de location-financement comptabilisées dans les états de situations financières (cf Note 13.3.2) et les paiements minimaux non actualisés par échéance se présente de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Total	1ère année	2ème à 5ème année	Au delà de la 5ème année
Emprunts sur location financement	506,6	55,3	200,7	250,6
Effet d'actualisation des remboursements futurs de la dette et charges financières futures	146,7	22,3	75,7	48,7
Paiements futurs minimaux non actualisés	653,3	77,6	276,4	299,3

NOTE 19 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2011 et 2010 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Loyers minimaux	(298,6)	(235,7)
Loyers conditionnels	(27,4)	(22,4)
Revenus de sous-location	0,0	0,0
Charges de sous-location	(9,1)	(6,2)
Autres charges locatives	(6,6)	(24,5)
Total	(341,7)	(288,8)

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location, en vertu de contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Au cours de la 1ère année	178,8	152,3
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	384,9	338,0
Au-delà de la 5ème année	299,3	263,6
Total	863,0	753,9

La variation à la hausse de ce poste est liée à la vente par Degremont de son ancien siège social de Rueil-Malmaison suivie de sa location et à l'intégration de WSN (se référer à la note 2).

NOTE 20 - CONTRATS DE CONCESSION

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir, – publiée en mai 2001 traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les Notes aux états financiers.

L'interprétation IFRIC 12 publiée en novembre 2006 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession répondant à certains critères pour lesquels il est estimé que le concédant contrôle l'infrastructure (se reporter à la Note 1.5.6).

Comme précisé dans SIC 29 un accord de concession de services implique généralement le transfert par le concédant au concessionnaire, pour toute la durée de la concession :

- (a) du droit d'offrir des services permettant au public d'avoir accès à des prestations économiques et sociales majeures, et
- (b) dans certains cas, du droit d'utiliser des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et/ou des actifs financiers spécifiés, en échange de l'engagement pris par le concessionnaire,
- (c) d'offrir les services conformément à certains termes et conditions pendant la durée de la concession, et
- (d) s'il y a lieu, de restituer, en fin de concession, les droits reçus au début de la concession et/ou acquis pendant la durée de la concession.

La caractéristique commune à tous les accords de concession de services est le fait que le concessionnaire à la fois reçoit un droit et contracte une obligation d'offrir des services publics.

Le Groupe gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement, des traitements de déchets.

Ces contrats de concession comprennent des dispositions sur les droits et obligations concernant les infrastructures et les droits et obligations afférant au service public en particulier l'obligation de permettre l'accès au service public aux usagers, obligation qui dans certains contrats peut faire l'objet d'un calendrier. La durée des contrats de concession varie entre 12 et 50 ans en fonction principalement de l'importance des investissements à la charge du concessionnaire.

En contrepartie de ces obligations, le Groupe dispose du droit de facturer le service rendu soit à la collectivité concédante (activités d'incinération et BOT d'assainissement essentiellement) soit aux usagers. Ce droit se matérialise, soit par un actif incorporel, soit par une créance, soit par un actif corporel selon le modèle comptable applicable (se reporter à la Note 1.5.6).

Le modèle corporel est utilisé quand le concédant ne contrôle pas l'infrastructure comme par exemple, les contrats de concession de distribution d'eau aux Etats-Unis qui ne prévoient pas l'obligation de retour au concédant des infrastructures qui restent en fin de contrat la propriété du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Il existe également une obligation générale de remise en bon état en fin de contrat des infrastructures du domaine concédé. Cette obligation se traduit le cas échéant (se reporter à la Note 1.5.6) par la constitution d'un passif de renouvellement. Le passif de renouvellement s'élève à 423,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 352,9 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ce poste est classé en « Autres passifs courants ».

Le tarif auquel le service est facturé est généralement fixé et indexé pour toute la durée du contrat. Des clauses de révisions périodiques (généralement quinquennales) sont néanmoins prévues en cas de modification des conditions économiques initialement prévues au moment de la signature des contrats.

NOTE 21 - PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

	Note	(Charge) de la période	
		2011	2010
Plans de stock-options	21.1.	(11,3)	(14,2)
Plans d'attribution d'actions de performance	21.2.	(0,7)	(0,9)
Plans mondiaux d'attributions gratuites d'actions	21.3.	(14,4)	(12,6)
Augmentations de capital réservées aux salariés (a) (b)	21.4.	(2,4)	(9,1)
Prime exceptionnelle (c)		0,0	(1,4)
		(28,8)	(38,2)

(a) En 2010, la charge correspondait à une augmentation du capital de GDF SUEZ réservée à ses salariés, dont ceux de SUEZ ENVIRONNEMENT. En 2011, la charge correspond principalement à une augmentation du capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY.

(b) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté avant couverture par des warrants.

(c) Cette prime fut mise en place en 2006 par la groupe SUEZ, sans équivalent les années suivantes. Elle prévoyait le versement de la contre-valeur de 4 actions SUEZ au 1^{er} juin 2010. S'agissant d'un instrument réglé en trésorerie, les charges afférentes étaient incluses dans l'EBITDA.

21.1 PLANS DE STOCK-OPTIONS

21.1.1 Dispositifs et attributions

Il n'y a eu aucune attribution de stock-options en 2011. Les dispositifs relatifs aux plans antérieurs à 2011 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY.

21.1.2 Historique des plans en vigueur

Plans d'options d'achat d'actions SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde à lever au 31/12/2010	Levées*	Octroyées	Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2011	Date d'expiration	Durée de vie restante
17/12/2009	26/05/2009	17/12/2013	15,49	3 434 448	0	0	18 558	3 415 890	16/12/2017	6,0
16/12/2010	26/05/2009	16/12/2014	14,20	2 944 200	0	0	23 700	2 920 500	15/12/2018	7,0
Total				6 378 648	0	0	42 258	6 336 390		

* Dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

Le cours moyen de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANYY en 2011 s'est élevé à 12,9 euros.

Plans d'options d'achat et de souscription d'actions GDF SUEZ

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice ajusté	Solde à lever au 31/12/2010***	Levées**	Octroyées	Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2011	Date d'expiration	Durée de vie restante
19/11/2003	* 04/05/2001	19/11/2007	12,39	694 171	602 954	0	91 217	0	18/11/2011	-
17/11/2004	* 27/04/2004	17/11/2008	16,84	2 002 931	165 883	0	23 499	1 813 549	16/11/2012	0,9
09/12/2005	* 27/04/2004	09/12/2009	22,79	1 777 841	60 897	0	8 859	1 708 085	09/12/2013	1,9
17/01/2007	* 27/04/2004	16/01/2011	36,62	1 640 085	0	0	9 666	1 630 419	16/01/2015	3,1
14/11/2007	* 04/05/2007	13/11/2011	41,78	1 293 651	0	0	8 543	1 285 108	13/11/2015	3,9
12/11/2008	16/07/2008	12/11/2012	32,74	1 054 930	0	0	4 880	1 050 050	11/11/2016	4,9
10/11/2009	04/05/2009	10/11/2013	29,44	395 192	0	0	1 614	393 578	09/11/2017	5,9
Total				8 858 801	829 734	0	148 278	7 880 789		

* plans exerçables

** Dans des circonstances spécifiques telles que le départ à la retraite ou le décès, la levée d'options est autorisée de façon anticipée.

*** le solde à lever au 31.12.2010 inclut un correction à hauteur de 65 583 options par rapport au solde indiqué dans le Document de Référence 2010

Le cours moyen de l'action GDF SUEZ en 2011 s'est élevé à 24,2 euros.

21.1.3 Charges comptables

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

La charge enregistrée en 2011 au titre des plans de stock-options de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY s'élève à 4,8 millions d'euros, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5 %.

		Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2011	2010
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	17/12/2009	3,3 €	(2,7)	(2,7)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	16/12/2010	2,9 €	(2,1)	(0,1)
TOTAL			(4,8)	(2,8)

Plans SUEZ ET GDF SUEZ

La charge enregistrée en 2011 au titre des plans de stock-options mis en place par SUEZ puis GDF SUEZ s'élève à 6,5 millions d'euros, compte tenu d'une hypothèse de turnover de 5 %.

		Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2011	2010
Plan SUEZ	17/01/2007	12,3 €	(0,2)	(4,5)
Plan SUEZ	14/11/2007	15,0 €	(3,6)	(4,2)
Plan GDF SUEZ	12/11/2008	9,3 €	(2,1)	(2,1)
Plan GDF SUEZ	10/11/2009	6,0 €	(0,6)	(0,6)
TOTAL			(6,5)	(11,4)

21.1.4 Share Appreciation Rights (SAR)

En 2007, 2008 et 2009, les salariés américains ont bénéficié de Share Appreciation Rights, un mécanisme alternatif venant en remplacement des plans de stock-options de SUEZ puis de GDF SUEZ. Ces SAR ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

21.2 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DE PERFORMANCE

21.2.1 Dispositifs et attributions

En 2011, il n'y a eu aucune attribution par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Le Conseil d'Administration de GDF SUEZ, dans sa séance du 6 décembre 2011, a décidé d'attribuer 1 200 actions de performance à des salariés de SUEZ ENVIRONNEMENT. Outre une condition de présence de 3 ans, ces actions sont assorties d'une condition de performance portant sur la performance boursière de GDF SUEZ. Ce plan n'a pas d'impact notable sur les comptes du Groupe.

Les dispositifs relatifs aux plans antérieurs à 2011 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ, de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENTCOMPANY.

21.2.2 Revue des conditions de performance interne

Outre la condition de présence des salariés, certains plans sont assortis d'une condition de performance interne. Lorsque cette dernière n'a pas été atteinte en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits conformément aux règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture. En 2011, un produit de 4,7 millions d'euros a été comptabilisé au titre des plans d'actions de performance de GDF SUEZ de 2008 et 2009, afin d'annuler les charges comptabilisées lors d'exercices antérieurs. En 2010, un produit de 5,7 millions d'euros avait été comptabilisé au titre des plans d'actions de performance de SUEZ de décembre 2007.

21.2.3 Charge comptable

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Au cours de la période, une charge de 3,5 millions d'euros a été comptabilisée au titre des plans d'actions de performance de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

			(Charge) de la période	
			2011	2010
	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée		
Décembre 2009	173 852	12,3 €	(0,8)	(0,8)
Décembre 2010	829 080	11,6 €	(2,7)	(0,1)
TOTAL			(3,5)	(0,9)

Plans SUEZ et GDF SUEZ

Au cours de la période, un produit de 2,8 millions d'euros (incluant la reprise de charge de 4,7 millions d'euros présentée au paragraphe précédent) a été comptabilisé au titre des plans d'actions de performance mis en place par SUEZ puis GDF SUEZ.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2011	2010
Novembre 2007	396 042	42,4 €	(0,0)	4,9
Juin 2008	24 740	37,8 €	(0,1)	(0,1)
Novembre 2008	357 034	28,5 €	4,0	(3,5)
Novembre 2009	146 656	24,8 €	(1,0)	(1,2)
Janvier 2010	9 660	18,6 €	(0,1)	(0,1)
Décembre 2011	1 200	15,9 €	(0,0)	(0,0)
TOTAL			2,8	0,0

En 2010, pour le plan de Novembre 2007, le produit comptable de 4,9 millions d'euros comprend la reprise de charge de 5,7 millions d'euros telle que présentée au paragraphe 21.2.2. De même, en 2011, le produit de 4,0 millions d'euros et la charge de 1,0 millions d'euros comptabilisés au titre des plans de novembre 2008 et novembre 2009 comprennent la reprise de charge de 4,7 millions d'euros présentée au paragraphe 21.2.2.

21.3 PLANS MONDIAUX D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

21.3.1 Dispositifs et attributions

Le Conseil d'Administration de GDF SUEZ du 22 juin 2011 a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle attribution gratuite d'actions au bénéfice de ses salariés dont ceux de SUEZ ENVIRONNEMENT qui recevront ainsi à terme 10 actions GDF SUEZ chacun. L'acquisition définitive est soumise à :

- une condition de présence (à l'exception des cas de retraite, décès, invalidité) au sein du groupe GDF SUEZ le 30 avril 2013 ;
- une période d'acquisition des droits de deux ou quatre ans selon les pays ;
- une période de durée de conservation obligatoire des actions de deux à trois ans à compter de la date d'acquisition définitive dans certains pays.

Les dispositifs relatifs aux plans antérieurs à 2011 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

21.3.2 Juste valeur des actions attribuées

La juste valeur des actions attribuées a été calculée en application de la méthode décrite dans la note 1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2011, §1.5.14. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur unitaire du plan GDF SUEZ du 22 juin 2011. En fonction des pays, les actions attribuées sont assorties de trois modalités différentes, en fonction de la durée d'acquisition des droits (2 ou 4 années) et de la présence ou non d'une période d'incessibilité de 2 ans. Chaque modalité conduit à une juste valeur différente :

Date d'attribution	Date d'acquisition des droits	Fin de la période d'incessibilité	Cours à la date d'attribution	Taux de dividende attendu	Coût de financement pour le salarié	Coût d'incessibilité (€/action)	Condition de performance liée au marché	Juste valeur unitaire
22/06/2011	23/06/2013	23/06/2015	24,6 €	6%	5,8%	-1,2 €	non	20,6 €
22/06/2011	23/06/2013	23/06/2016	24,6 €	6%	5,8%	-2,5 €	non	19,3 €
22/06/2011	23/06/2015	-	24,6 €	6%	5,8%	-	non	19,3 €
Juste valeur moyenne pondérée								19,9 €

21.3.3 Revue des conditions de performance interne

Outre la condition de présence des salariés, certains plans sont assortis d'une condition de performance interne. Lorsque cette dernière n'a pas été atteinte en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits conformément aux règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture. En 2010, un produit de 6,8 millions d'euros avait été comptabilisé au titre du plan SUEZ de 2008.

21.3.4 Charge comptable

Plans SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY

Au cours de la période, une charge de 4,6 millions d'euros a été comptabilisée au titre des plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2011	2010
Juin 2009	2 040 810	9,6	(4,6)	(7,0)
TOTAL			(4,6)	(7,0)

Plans SUEZ et GDF SUEZ

Au cours de la période, une charge de 9,8 millions d'euros a été comptabilisée au titre des plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions mis en place par SUEZ et par GDF SUEZ.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2011	2010
Juillet 2007	838 684	37,8	(1,9)	(3,5)
Juin 2008	928 725	39,0	(2,5)	1,7
Juillet 2009	544 216	19,7	(2,5)	(3,8)
Juin 2011	749 655	19,9	(2,9)	
TOTAL			(9,8)	(5,6)

Pour le plan de Juin 2008, le produit comptable de 1,7 million d'euros en 2010 comprenait la reprise de charge de 6,8 millions telle que présentée au paragraphe précédent.

21.4 AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans en vigueur est la suivante :

			note	(Charge) de la période	
				2011	2010
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Augmentation de capital et abondement en France	Décembre 2011	21.4.1.1.	(1,6)	(0,0)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Share Incentive Plan	Décembre 2011	21.4.1.2.	(0,1)	(0,0)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Share Appreciation Rights	Décembre 2011	21.4.1.4.	(0,0)	(0,0)
Plan SUEZ ENVIRONNEMENT Sharing 2011	Abondement international	Décembre 2011	21.4.1.3.	(0,0)	(0,0)
Plan GDF SUEZ Link 2010	Augmentation de capital et abondement en France	Août 2010	-	(0,0)	(7,8)
Plan SUEZ Spring 2007	Abondement international	Août 2007	21.4.2.1.	(0,3)	(0,3)
Plan GDF SUEZ Link 2010	Abondement international	Août 2010	21.4.2.1.	(0,2)	(0,1)
Plan GDF SUEZ Link 2010	Share Appreciation Rights	Août 2010	21.4.2.2.	(0,1)	(0,2)
Plan SUEZ Spring 2007	Share Appreciation Rights	Août 2007	21.4.2.2.	(0,1)	(0,7)
TOTAL				(2,4)	(9,1)

21.4.1 Sharing 2011

En 2011, SUEZ ENVIRONNEMENT a lancé son premier plan mondial d'actionnariat salarié dénommé Sharing. Cette augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe s'inscrit dans une politique de développement de l'actionnariat salarié et permet de renforcer le lien existant entre SUEZ ENVIRONNEMENT et ses employés en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances du Groupe. Deux formules étaient proposées :

- une formule dite « Classique » avec décote et abondement, dans laquelle le souscripteur est exposé aux variations du cours de l'action. En France, les salariés ont bénéficié d'un abondement dans le cadre du plan d'épargne entreprise. A l'international, l'abondement a pris la forme d'une attribution gratuite d'actions. Au Royaume-Uni, à titre alternatif, un *Share Incentive Plan* (SIP) a été mis en œuvre, permettant aux salariés de souscrire au prix le plus bas entre le cours de l'action du 3 octobre 2011 et celui du 7 décembre 2011, tout en bénéficiant du même abondement.
- une formule « Multiple » permettant aux salariés de bénéficier d'un effet de levier pour compléter leur apport personnel ainsi que d'un prix de souscription décoté. Par le biais d'un contrat d'échange avec la banque structurant la formule, les salariés bénéficient d'une garantie sur leur apport personnel et d'une garantie de rendement minimum. Aux Etats-Unis et en Suède, la formule Multiple a été adaptée en fonction de la législation locale et est réalisée par un mécanisme alternatif de « Share Appreciation Rights ».

L'abondement offert au titre de la formule « Classique » était calculé selon la formule suivante :

- pour les 15 premières actions souscrites, l'abondement était de 1 action offerte pour 1 action souscrite ;
- à partir de la 16ème action souscrite, l'abondement était de 1 action offerte pour 2 actions souscrites ;
- l'abondement total était plafonné à un maximum de 30 actions pour 45 actions souscrites.

21.4.1.1. IMPACTS COMPTABLES LIES A L'AUGMENTATION DE CAPITAL ET A L'ABONDEMENT EN FRANCE

Le prix de souscription correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY durant les 20 jours de bourse précédant la date de la décision du Directeur Général fixant l'ouverture de la période de souscription/rétractation diminué de 20%, soit 9,12 euros.

En application d'IFRS 2, une charge est comptabilisée dans les comptes de SUEZ ENVIRONNEMENT en contrepartie des capitaux propres. Pour la décote, la charge comptable des formules Sharing Classique et Multiple correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription. La juste valeur tient compte de la condition d'inaccessibilité des titres sur une période de 5 ans, prévue par la législation française, ainsi que, pour le plan d'épargne à effet de levier, du gain d'opportunité implicitement supporté par SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers. La juste valeur des actions attribuées au titre de l'abondement en France a été calculée en application de la méthode décrite dans la note 1 aux états financiers consolidés au 31

décembre 2011, §1.5.14. Les actions sont dans ce cas livrées immédiatement sans période d'acquisition des droits et sont assorties d'une inaccessibilité de 5 ans.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 2,00 %
- Spread du réseau bancaire retail : 3,70 %
- Taux de financement pour un salarié : 5,70 %
- Coût du prêt de titres : 1,0 %
- Cours à la date d'attribution : 9,10 €
- Spread de volatilité : 6,0 %

Il en résulte une charge totale de (1,6) millions d'euros sur l'exercice 2011 :

		Sharing Classique	Sharing Multiple	Abondement France	Total
Montant souscrit (millions d'euros)		6,8	81,3	0,0	88,1
Nombre d'actions émises (millions)	(a)	0,74	8,91	0,19	9,84
valeur brute de l'avantage consenti (€/action)	b1	2,3	2,3	10,2	
coût d'inaccessibilité pour le salarié (€/action)	b2	(2,8)	(2,8)	(2,5)	
mesure du gain d'opportunité (€/action)	b3	0,0	0,5	0,0	
Total de l'avantage consenti aux salariés (€/action)	(b) = b1+b2+b3	0,0	(0,0)	7,7	
Charge comptabilisée	-(a) x (b)	0,0	(0,1)	(1,5)	(1,6)

Pour *Sharing Classique*, l'avantage consenti aux salariés, spontanément négatif, a été plafonné à 0 euro.

La valorisation de la charge comptabilisée dépend, entre autres, du taux de financement des salariés retenu et de l'appréciation du gain d'opportunité. Une variation de 0,5 point de ces taux aurait les impacts suivants sur la charge comptabilisée :

	Sharing Classique	Sharing Multiple	Abondement France	Total
<i>Sensibilité (évolution de la charge en millions d'euros)</i>				
Baisse du taux de financement du salarié de -0,5%	0	-2,8	-0,1	-2,9
Augmentation du gain d'opportunité de +0,5%	0	-0,5	0	-0,5

21.4.1.2. IMPACTS COMPTABLES LIES AU SHARE INCENTIVE PLAN AU ROYAUME-UNI (SIP)

Selon les règles du SIP, le prix de souscription a été fixé par le Directeur Général de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY le 7 décembre 2011 à 9,17 euros. Ce prix étant supérieur au cours de l'action SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY à la date de l'augmentation de capital (9,10 euros), aucune charge n'a été comptabilisée. La juste valeur des actions attribuées au titre de l'abondement du SIP a été calculée en application de la méthode décrite dans la note 1 des comptes consolidés au 31 décembre 2011, §1.5.14. Les actions sont ici livrées immédiatement et sont assorties d'une inaccessibilité de 3 ans.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque à 3 ans : 1,58 %
- Spread du réseau bancaire retail : 3,70 %
- Taux de financement pour un salarié : 5,28 %
- Coût du prêt de titres : 1,0 %
- Cours à la date d'attribution : 9,10 €

Il en résulte une charge de (0,1) million d'euros en 2011

		SIP	Abondement SIP	Total
Montant souscrit (millions d'euros)		0,35	0,10	0,5
Nombre d'actions émises (millions)	(a)	0,04	0,01	0,05
valeur brute de l'avantage consenti (€/action)	b1	0,0	9,1	
coût d'inaccessibilité pour le salarié (€/action)	b2	0,0	(2,4)	
mesure du gain d'opportunité (€/action)	b3	-	0,0	
Total de l'avantage consenti aux salariés (€/action souscrite)	(b) = b1+b2+b3	0,0	6,7	
Charge comptabilisée	- a x b	0,0	(0,1)	(0,1)

21.4.1.3. IMPACTS COMPTABLES LIES A L'ABONDEMENT A L'INTERNATIONAL

L'abondement à l'International (hors France et Royaume-Uni) a pris la forme d'une attribution gratuite d'actions. L'acquisition définitive des titres est soumise à une condition de présence de 5 ans dans le Groupe. La juste valeur des actions attribuées a été calculée en application de la méthode décrite en note 1, §1.5.14.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

Date d'attribution	Date d'acquisition des droits	Fin de la période d'incessibilité	Cours à la date d'attribution	Taux de dividende attendu	Coût de financement pour le salarié	Coût d'incessibilité (€/action)	Condition de performance liée au marché	Juste valeur unitaire
08/12/2011	08/12/2016	-	10,2 €	7%	-	-	non	7,6 €
Juste valeur moyenne pondérée								7,6 €

La charge étant amortie sur la durée du plan, l'abondement à l'international n'a pas d'impact notable sur le résultat de SUEZ ENVIRONNEMENT en 2011.

21.4.1.4. IMPACTS COMPTABLES LIES AUX SHARE APPRECIATION RIGHTS

Aux Etats-Unis et en Suède, à titre alternatif, la formule « Multiple » prend la forme d'un mécanisme de « Share Appreciation Rights » (SAR). Les salariés bénéficient d'un multiplicateur de la performance du titre SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY versé en trésorerie à l'issue d'une période de 5 ans. La dette qui en résulte à l'égard des salariés est couverte par la mise en place de warrants émis par la banque structurant l'opération.

S'agissant d'instruments réglés en trésorerie, l'impact comptable des SAR consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers les salariés. Au 31 décembre 2011, cette dette n'a pas d'impact notable sur la situation financière et le résultat du Groupe. Les SAR sont couverts par des warrants qui compensent les charges induites par les SAR à l'issue des 5 années du plan.

21.4.2. PLANS SPRING ET LINK

Les salariés de SUEZ ENVIRONNEMENT ont bénéficié du plan « Spring 2007 » mis en place par SUEZ et du plan « Link 2010 » mis en place par GDF SUEZ. Ces deux offres permettaient aux salariés de souscrire des actions SUEZ et GDF SUEZ par le biais d'une formule « Classique » avec décote et abondement et d'une formule « Multiple » avec décote et effet de levier. Les offres sont décrites en détail dans les précédents Documents de Référence de SUEZ puis de GDF SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.

Ces deux plans, dont la comptabilisation est en partie étalée sur 5 ans, ont généré une charge de 0,7 million d'euros dans les comptes du Groupe en 2011.

21.4.2.1. IMPACTS COMPTABLES LIES A L'ABONDEMENT INTERNATIONAL

L'abondement à l'international prenait la forme d'une attribution gratuite d'actions. Il en résulte une charge comptable de 0,5 million d'euros en 2011 :

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur unitaire	(Charge) de la période	
			2011	2010
Plan SUEZ Spring 2007 (Aout 2007)	46 056	32,1	(0,3)	(0,3)
Plan GDF SUEZ Link 2010 (Aout 2010)	44 464	19,4	(0,2)	(0,1)
TOTAL			(0,5)	(0,4)

21.4.2.2. IMPACTS COMPTABLES LIES AUX SHARE APPRECIATION RIGHTS

Au 31 décembre 2011, la juste valeur de la dette relative à SPRING 2007 et LINK 2010 s'élève à 0,7 million d'euros. Cette juste valeur est déterminée avec un modèle de Black & Scholes. L'impact des SAR sur le résultat de 2011 est une charge de 0,2 million d'euros. Les SAR sont couverts par des warrants qui compensent intégralement les charges des SAR à l'issue des 5 ans.

NOTE 22 - TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées.

Les informations concernant les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la Note 23 « Rémunération des dirigeants ». Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la Note 26 « Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2011 ». Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

22.1 TRANSACTIONS AVEC GDF SUEZ ET LES SOCIÉTÉS LIÉES À GDF SUEZ

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Transactions avec la société mère GDF SUEZ :		
Achats/Ventes de biens et services	(10,6)	(19,2)
Dettes non financières	13,9	13,9
Créances non financières	2,2	1,0
Créances au coût amorti (a)	27,1	28,7
Engagements et garanties données	10,2	14,1
Transactions avec les sociétés liées à la société mère GDF SUEZ :		
Achats/Ventes de biens et services	(7,3)	(18,2)
Produits financiers	13,8	30,4
Charges financières	(15,3)	(70,2)
Créances non financières	31,1	28,2
Dettes non financières	2,3	1,9
En-cours dettes financières hors instruments financiers	148,2	210,0
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (Passif)	0,0	0,5
Intérêts courus non échus	0,0	0,3
Trésorerie active	8,8	4,1
Engagements et garanties données	19,5	21,6
Engagements et garanties reçues	0,1	0,1

(a) Se reporter à la note 2.2.1 du chapitre 20 du document de référence SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY 2009 - Contrat synthétique argentin

En 2011, le Groupe a poursuivi sa politique de diminution des dettes financières envers les sociétés liées à GDF SUEZ. Cette politique, initiée en 2009, réside dans l'engagement du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT de rembourser ses emprunts à court terme vis à vis de GDF SUEZ FINANCE, filiale de GDF SUEZ. Cette diminution des encours se traduit logiquement par une baisse des coûts financiers liés que le Groupe supporte.

Les engagements donnés par le Groupe à GDF SUEZ concernent des lignes de crédit contractées par Sita Polska, filiale à 100% du Groupe, auprès de GDF SUEZ. Par ailleurs, les engagements donnés à d'autres sociétés liées correspondent à des contre-garanties octroyées à GDF SUEZ FINANCE au titre des garanties données par ce dernier aux établissements bancaires prêteurs d'Hungariaviz, entité hongroise consolidée par intégration proportionnelle au sein du Groupe.

22.2 TRANSACTIONS RÉALISÉES AVEC LES CO-ENTREPRISES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

22.2.1 Co-entreprises

En 2011, les principales transactions avec les co-entreprises correspondent essentiellement à des prestations techniques réalisées au sein du périmètre Degrémont, notamment concernant :

- le contrat de construction de l'usine de dessalement de Melbourne (pour 5 millions d'euros en part Groupe),
- le contrat de construction d'une station de traitement des eaux usées au Chili (pour 11 millions d'euros en part Groupe), ainsi que
- les contrats de BOT mexicains (pour 8 millions d'euros en part Groupe).

Par ailleurs, à fin décembre 2011, le Groupe détient un prêt de 288 millions d'euros envers SFWD (dont 132 millions d'euros de nouveaux prêts accordés en 2011). SFWD est une société consolidée à 50 % par intégration proportionnelle. La part « hors Groupe » de 144 millions d'euros est enregistrée à l'actif de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Le groupe détient aussi un compte courant de 127 millions d'euros envers la co-entreprise en charge de la construction de l'usine de dessalement près de Melbourne. Cette entité est consolidée à 35 % par intégration proportionnelle. Ainsi, la part « hors groupe » de 83 millions d'euros est enregistrée à l'actif de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Au sein du périmètre Agbar, en 2011, les principales transactions avec des co-entreprises sont relatives à des prêts financiers pour un total de 28 millions d'euros en part Groupe.

22.2.2 Sociétés associées

Il n'existe pas de transactions, ni d'engagements significatifs impliquant des sociétés associées en 2011 et 2010.

NOTE 23 - REMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Groupe sont les 8 membres du Comité de Direction en fonction au 31 décembre 2011 (se reporter à la section 14.1.3. du présent Document de Référence).

Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Avantages à court terme	5,4	5,1
Avantages postérieurs à l'emploi *	0,9	1,0
Paiements sur base d'actions	1,6	2,3
Total	7,9	8,4

* *Avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY.*

NOTE 24 - PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les litiges et arbitrages présentés ci-après sont comptabilisés en passifs ou présentés à titre d'information. En dehors des litiges présentés ci-dessous à titre d'information, le groupe n'a pas identifié d'autres passifs éventuels significatifs, la probabilité de sortie de ressources dans le cadre de ses engagements étant considérée comme faible.

24.1 CONCURRENCE ET CONCENTRATIONS

Inspection menée par la Commission Européenne

La Commission Européenne a procédé, au cours du mois d'avril 2010, à des inspections dans les locaux de différentes sociétés françaises actives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement concernant leur éventuelle participation à des pratiques contraires aux articles 101 et 102 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Des inspections ont ainsi été menées au sein de SUEZ ENVIRONNEMENT et de Lyonnaise des Eaux.

Un déplacement accidentel de scellé apposé sur une porte est survenu dans les locaux de Lyonnaise des Eaux durant l'inspection. Le 21 mai 2010, en application du chapitre VI du règlement (CE) n°1/2003, la Commission a décidé d'ouvrir une procédure relative à cet accident à l'encontre de SUEZ ENVIRONNEMENT. Dans le cadre de cette procédure, SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY a activement collaboré et communiqué en toute transparence à la Commission les éléments relatifs à cet incident malencontreux. En application du règlement pré-cité, la Commission a adressé le 20 octobre 2010 une notification de griefs à SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et sa filiale Lyonnaise des Eaux. Il a été répondu à la notification de griefs en date du 8 décembre 2010 sans contester le déplacement accidentel du scellé.

Compte tenu de la coopération immédiate et constructive de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY et de sa filiale, la Commission a décidé de fixer le montant de l'amende pour bris de scellé à 8 millions d'euros et l'a notifié le 24 mai 2011 aux entreprises. Il n'a pas été fait appel de cette décision.

Le 13 janvier 2012, la Commission Européenne a notifié à SUEZ ENVIRONNEMENT sa décision d'ouvrir une procédure formelle d'examen afin de déterminer si les sociétés Saur, SUEZ ENVIRONNEMENT, Veolia Environnement ainsi que la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau se sont livrées à des pratiques concurrentielles affectant les marchés de la gestion déléguée des services d'eau et de l'assainissement en France.

L'ouverture de cette procédure ne préjuge en rien des conclusions de l'enquête.

24.2 LITIGES ET ARBITRAGES

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2011 s'élève à 211,3 millions d'euros (hors litiges argentins).

Société des Eaux du Nord

Des négociations ont été engagées depuis 2008 entre la Communauté Urbaine de Lille Métropole (LMCU) et la Société des Eaux du Nord (SEN), filiale de Lyonnaise des Eaux, dans le cadre de la révision quinquennale du contrat de gestion de la distribution d'eau potable. Ces négociations portent notamment sur des avenants anciens, signés en 1996 et 1998, et aujourd'hui remis en cause par la collectivité.

LMCU et la SEN sont en désaccord sur la remise en cause de ces avenants. Pour arbitrer ce sujet technique et ancien, LMCU et SEN ont décidé conjointement fin 2009, comme cela est prévu au contrat, de faire appel à une commission arbitrale indépendante. Cette commission présidée par Monsieur Michel Camdessus, ancien Directeur général du Fonds Monétaire International, a rendu ses conclusions le 30 mars 2010.

Malgré les conclusions du rapport de la commission, et à l'occasion du Conseil Communautaire du 25 juin 2010, LMCU a voté des projets unilatéraux d'avenants au contrat qui comprenaient notamment l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 115 millions d'euros à l'encontre de la SEN. Ce titre a été émis en date du 29 juillet 2010.

Deux recours tendant à l'annulation de la délibération du 25 juin ainsi que des avenants unilatéraux pris en son application ont été introduits devant le tribunal administratif de Lille en date du 6 septembre 2010 par la SEN ainsi que par Lyonnaise des Eaux en sa qualité d'actionnaire de la SEN.

A la date du présent document de référence, les parties continuent d'échanger des mémoires, aucune date d'audience n'est encore fixée.

Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ -désormais GDF SUEZ- et ses co-actionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fe ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'Etat argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux franco-argentins de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Les audiences ont eu lieu dans le courant de l'année 2007 pour les deux arbitrages. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaires s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fe a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son assemblée générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. Le règlement du passif est en cours. La proposition prévoit un premier paiement de 20% (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars) lors de l'homologation et un second paiement de 20% en cas d'indemnisation par l'Etat argentin. SUEZ et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas pour faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions de dollars américains.

Pour mémoire, SUEZ et SUEZ ENVIRONNEMENT ont - préalablement à la fusion de SUEZ avec Gaz de France et à la mise en bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY – conclu un accord portant transfert économique au profit de SUEZ ENVIRONNEMENT des droits et obligations liés aux participations détenues par SUEZ dans Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fe.

Le Groupe estime que les provisions qui sont comptabilisées dans les comptes relatives à ces litiges sont appropriées.

Par deux décisions datées du 30 juillet 2010, le CIRDI a reconnu la responsabilité de l'Etat argentin dans la résiliation des contrats de concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires et de Santa Fé. Par ailleurs, en juin 2011, le CIRDI a procédé à la nomination d'un expert afin d'évaluer de manière définitive le montant de la réparation au titre des préjudices subis.

L'expert devrait rendre ses conclusions en 2012.

United Water (Etat de New York, Etats-Unis)

En mars 2008, certains riverains de la rivière Hackensack dans le comté de Rockland (Etat de New York) ont déposé auprès de la cour suprême de l'Etat de New York, une réclamation d'un montant total de 66 millions (ultérieurement porté à 130) de dollars américains à l'encontre de United Water (New York) à la suite d'inondations consécutives à des pluies torrentielles.

Ces riverains allèguent un défaut d'entretien du réservoir et du barrage de Lake deForest attenant au réservoir de Lake deForest qui, à la suite de ces pluies torrentielles, n'aurait pas fonctionné correctement et n'aurait pas permis un déversement progressif des eaux dans la rivière Hackensack sur laquelle il est érigé, causant ainsi des inondations chez ces riverains. Le réseau d'évacuation des eaux pluviales dont United Water est l'opérateur se déversant en amont du barrage, les riverains, pourtant situés en zone inondable, réclament à l'encontre de United Water des dommages et intérêts compensatoires d'un montant de 65 millions de dollars américains ainsi que des dommages et intérêts punitifs d'un montant équivalent alléguant une négligence dans l'entretien du barrage et du réservoir de Lake DeForest.

La société United Water, estime ne pas être responsable des inondations ni de l'entretien du barrage et du réservoir et que les plaintes ne devraient pas pouvoir prospérer. United Water a déposé une « motion to dismiss » en juillet 2009 visant à faire juger qu'elle n'avait pas l'obligation d'exploiter le barrage en tant qu'ouvrage de prévention des inondations. Le rejet de cette demande prononcé le 27 août 2009 a été confirmé le 1er juin 2010. United Water a interjeté appel de cette dernière décision.

La demande de dommages et intérêts punitifs a été rejetée en date du 21 décembre 2009, puis confirmée le 11 février 2010 suite à l'appel interjeté par les riverains.

La demande de dommages et intérêts punitifs a été définitivement rejetée le 31 mai 2011. Une décision sur le fond du dossier n'est pas attendue avant le premier semestre 2012.

Cette réclamation a été déclarée aux compagnies d'assurance.

United Water (Indiana, Etats-Unis)

United Water Services Inc et le « Gary Sanitary district » ont signé le 10 avril 1998 un contrat d'une durée de 10 ans portant sur l'exploitation et la maintenance d'une usine de traitement des eaux usées. Ce contrat a été reconduit pour 5 ans en mai 2008.

Le 20 octobre 2008, à la demande du Department of Justice (DOJ) de l'Etat de l'Indiana, une inspection a été conduite au sein des installations gérées par United Water afin de rechercher les preuves d'une atteinte éventuelle à l'environnement.

A la suite de ces investigations, le DOJ a contesté le protocole afférent à la prise d'échantillons d'effluents avant déversement. La position du DOJ a été totalement rejetée par United Water.

Au surplus, aucun dommage à l'environnement n'a été relevé par le DOJ ni aucune intention de United Water de se soustraire à la réglementation applicable démontrée.

De multiples réunions se sont tenues entre United Water et le DOJ afin de mettre un terme à cette procédure dans des conditions acceptables pour les deux parties. A l'automne 2010, le DOJ a fait part à United Water qu'il n'était pas prêt à un accord.

Le 8 décembre 2010, United Water Services Inc et deux de ses employés ont été inculpés par un grand jury fédéral pour non respect des dispositions du Clean Water Act.

Une décision sur le fond du dossier n'est pas attendue avant le premier semestre 2012.

Utility Workers Union of America et Food & Water watch ont, le 9 juin 2011, introduit une plainte contre United Water en vertu des Principes Directeurs pour les entreprises multinationales adoptés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). La plainte a été soumise dans le contexte de la renégociation du régime de retraite menée par United Water. Estimant cette plainte infondée, United Water a conclu à son rejet en date du 27 octobre 2011.

SITA Australia

En novembre 2008, des habitants du quartier de Brookland Greens Estate situé dans la banlieue de la ville de Casey- Etat de Victoria, Australie- ont intenté une « class action » devant la Cour Suprême de l'Etat de Victoria à l'encontre de la ville de Casey.

Du biogaz (mélange de méthane et de dioxyde de carbone) produit par la décharge de Stevensons road- et appartenant à la ville- migrerait par le sous-sol et menacerait des habitations construites à proximité. Les plaignants invoquent une perte de valeur de leurs habitations et demandent à ce que la juridiction saisie détermine le montant du préjudice.

En avril 2009, la ville de Casey a appelé SITA Australia en garantie au titre de prestations de service fournies par SITA Australia entre 2003 et 2007 en relation avec la fermeture et le recouvrement de la décharge. En août 2009, un mur de ceinturage a été réalisé par la ville de Casey autour de la décharge afin d'endiguer le phénomène migratoire.

SITA Australia ainsi que d'autres intervenants ont été également mis en cause directement par les plaignants en date du 15 novembre 2009.

Une médiation organisée entre les différentes parties au cours du mois de mai 2010 a mis en évidence que le mur de ceinturage ne permettait pas d'endiguer totalement la migration du biogaz. Une seconde séance de médiation organisée en septembre 2010 n'a pas permis d'avancer sur la solution technique ni de constater un accord entre les différentes parties. Un accord transactionnel, intervenu en date du 23 mai 2011 entre les riverains et la Ville de Casey, a mis fin à la class action et subrogé la Ville dans les droits des riverains.

Le litige devrait être examiné par la Cour Suprême de l'Etat de Victoria au cours du premier semestre 2012.

Cette réclamation a été déclarée aux compagnies d'assurance.

Degrémont (Melbourne)

SUEZ ENVIRONNEMENT, avec sa filiale Degrémont, a remporté au mois de juillet 2009, au sein d'un véhicule de financement spécialement constitué à cet effet, Aquasure, le projet d'une usine de dessalement d'eau de mer mené par l'Etat de Victoria. Le contrat d'une durée de trente ans porte sur le financement, la conception, la construction puis l'exploitation de l'usine. Cette usine composée de trois lignes de production d'une capacité totale de 450 000 m3 d'eau potable par jour permettra de répondre à environ un tiers des besoins en eau de l'agglomération de Melbourne.

Aquasure, véhicule spécialement créé pour le projet et détenu par plusieurs fonds et investisseurs (dont SUEZ ENVIRONNEMENT à hauteur de 21%) est signataire des accords avec l'Etat du Victoria. Aquasure a ensuite attribué le contrat relatif à la phase de conception et de construction de l'usine à une co-entreprise entre Thiess (Groupe Leighton, génie civiliste leader en Australie à hauteur de 65%) et Degrémont (à hauteur de 35%). La phase d'exploitation a été confiée à une co-entreprise entre Degrémont (60%) et Thiess (40%).

Le calendrier contractuel prévoit une mise en production progressive d'eau dessalée à compter du 19 décembre 2011 et la réception de l'usine à la date du 30 juin 2012.

Les travaux de construction ont démarré au mois de septembre 2009. Cependant, la progression du chantier a été impactée significativement par (i) des aléas climatiques majeurs et (ii) un activisme syndical particulièrement aigu (mouvements sociaux et faible productivité persistante).

L'impact des événements susvisés sur le calendrier contractuel devrait conduire à un report des dates de mise en production et de réception de plusieurs mois. En conséquence, SUEZ ENVIRONNEMENT a enregistré une charge dans ses comptes au titre de l'exercice 2011 dont le détail est mentionné en note 2 des comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Degrémont et son partenaire Thiess estiment que le retard constaté par rapport au calendrier contractuel ainsi que les conséquences financières qu'il entraîne ne leur sont que partiellement imputables et sont résolus à faire valoir leurs droits afin d'obtenir une extension de délai d'une part et une compensation financière d'autre part.

A ce titre, plusieurs réclamations ont d'ores et déjà été présentées, qui portent en particulier sur des demandes d'extension de délais en raison des jours perdus pour cause d'événements cycloniques avec demande de compensation pour les coûts supplémentaires engagés, et en raison des relations industrielles.

L'ensemble des équipes est mobilisé sur la conduite du chantier pour le terminer dans les meilleurs délais.

Le 15 décembre 2011, un moratoire (« standstill ») prévoyant le gel des plaintes jusqu'au 31 mars 2012 (éventuellement prorogable) est intervenu entre Aquasure et la co-entreprise de construction Thiess-Degrémont. L'objet du moratoire est de permettre l'analyse des réclamations présentées par la co-entreprise.

SUEZ ENVIRONNEMENT estime que le risque présenté actuellement par ce projet est correctement provisionné dans ses comptes.

24.3 LITIGES EN MATIÈRE FISCALE

Sociedad General de Aguas de Barcelona

Agbar a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux essentiellement en matière d'impôt sur les sociétés.

Ainsi, Agbar a reçu une notification de redressements de l'administration fiscale espagnole portant sur les exercices 1995 à 1998, faisant état d'un redressement d'un montant de 28 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 12 millions d'euros. Agbar a également reçu une notification de redressements portant sur les exercices 1999 à 2001, faisant état d'un redressement d'un montant de 41 millions d'euros majoré de pénalités d'un montant de 25 millions d'euros. De plus, en mai 2009, Agbar a été notifiée au titre des exercices 2002 à 2004 d'un redressement de 60.5 millions d'euros sans pénalités de retard.

La société a contesté en justice ces redressements motivés, pour chaque période vérifiée, de façon analogue par l'administration fiscale. En effet, elle considère que les arguments de cette dernière ne sont pas fondés.

En mai 2007, le tribunal administratif a rendu son jugement relatif aux exercices 1995 à 1998 : il a réduit le montant du redressement à 21 millions d'euros et a annulé les pénalités. Néanmoins, Agbar a fait appel de ce jugement sur la partie du redressement maintenue. Dans ce cadre, la cour d'appel a d'ores et déjà rendu sa décision au titre de l'exercice 1998 puis des exercices 1995, 1996 et 1997. Ces quatre décisions ont fait l'objet d'un recours, introduit d'une part par Agbar au titre de 1998 et d'autre part par l'Etat espagnol au titre de 1995, 1996 et 1997, devant la cour suprême. Toutefois, la cour suprême n'ayant pas accepté le pourvoi introduit par l'Etat espagnol au titre des exercices 1996 et 1997, Agbar est habilitée à demander la restitution d'environ 4 millions d'euros d'impôts indûment versés (ainsi que des intérêts de retard y relatifs). Le montant du litige opposant Agbar à l'administration fiscale est donc réduit à 17 millions d'euros.

Par ailleurs, en mai 2008, le tribunal administratif a annulé les pénalités portant sur les exercices 1999 à 2001 mais a maintenu la quasi-totalité du redressement. En conséquence, Agbar a fait appel de ce jugement en juillet 2008. Au mois de juillet 2011, Agbar a obtenu une décision favorable de la cour d'appel à hauteur de 20 millions d'euros, réduisant ainsi le litige initial de 41 millions d'euros à 21 millions d'euros. Agbar a introduit un pourvoi devant la cour suprême en ce qui concerne les litiges associés aux redressements de 21 millions d'euros. Par ailleurs, l'administration fiscale espagnole s'est pourvue en cassation en ce qui concerne la décision favorable obtenue par Agbar.

Enfin, en juin 2009, Agbar a saisi le tribunal administratif afin de contester les redressements effectués au titre des exercices 2002 à 2004.

Lyonnaise des Eaux et ses filiales

Lyonnaise des Eaux France et ses filiales ont clos, en 2011, le litige les opposant à la Direction Générale des Impôts relatif à la taxe professionnelle et portant sur la méthode d'évaluation des équipements et biens mobiliers (EBM) appartenant aux collectivités et financés par le délégataire.

NOTE 25 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

CESSION D'EURAWASSER

Comme indiqué dans la Note 2 "Opérations majeures de l'exercice 2011", SUEZ ENVIRONNEMENT a signé le 8 décembre 2011 un accord pour la cession de sa filiale allemande Eurawasser, au Groupe Remondis. Au 31 décembre 2011, l'opération restait soumise à l'approbation des autorités de concurrence compétentes.

A la date de publication du présent document, à la fois les autorités compétentes allemandes et autrichiennes ont approuvé cette opération. Cette cession sera enregistrée dans les comptes 2012 de SUEZ ENVIRONNEMENT.

NOTE 26 - LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET 2010

L'objectif est de présenter la liste des entités couvrant 80% des indicateurs suivants : Chiffres d'affaires, Ebitda, Dette nette et Capitaux employés.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2011	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2010
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

EAU EUROPE

LYONNAISE DES EAUX France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU ET FORCE	300, rue Paul Vaillant Couturier - BP 712 92007 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAUX DU NORD	217, boulevard de la Liberté BP 329 59020 Lille - France	99,1	99,1	99,1	99,1	IG	IG
SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD (SEVESC)	5-7 Rue Pierre Lescot - 78000 Versailles - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
HISUSA	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	75,7	67,1	75,7	67,1	IG	IG
AGBAR	Torre Agbar - Av.Diagonal, 211 08018 Barcelona - Espagne	75,4	75,2	99,5	99,0	IG	IG
AGUAS ANDINAS	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso - 4, Santiago - Chili	21,4	21,3	50,1	50,1	IG	IG
EURAWASSER	Knesebeck-Strasse 1, 10623 Berlin - Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

DECHETS EUROPE

SITA HOLDINGS UK LTD	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES, Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SE DEUTSCHLAND GmbH	Industriestrasse 161 D-50999, Köln, Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA NEDERLAND BV	Mr. E.N. van Kleffensstraat 6, Postbus 7009, NL - 6801 HA Arnhem, Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA FRANCE	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
SITA BELGIUM	5 Avenue de la Metrologie - 1130 Haren - Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCALUX	Lamesch SA - ZI Wolser Nord BP 75 - L-3201 Bettembourg - Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA SVERIGE AB.	Kungsgardsleden - 26271 Angelholm - Suède	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA FINLAND OY AB	Sahaajankatu 49 - 00880 Helsinki - Finlande	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation	
		Déc. 2011	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2010

INTERNATIONAL

SITA WASTE SERVICES	2801 Island Place Tower - 510 King's Road - North Point - Hong-Kong	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SITA AUSTRALIA	PO Box 160, Kemps Creek NSW 2171 - Australie	60,0	60,0	60,0	60,0	IG	IG
SITA CZ	Konevova, 1107/54 - 130 00 Praha 3 - République Tchèque	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
BVK	Hybelota 16 65733 Brno - République Tchèque	46,3	46,3	46,3	46,3	MEE	MEE
UNITED WATER	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
UTILITY SERVICES CO, Inc	P.O. Box 1350 - 535 Courtney Hodges Blvd. - Perry, Georgia 31069 - Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
MACAO WATER	718 avenida do Conselheiro Borja Macao Via - Macao - Chine	42,5	42,5	Consolidé par SFH	Consolidé par SFH	IP	IP
DEGREMONT	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ONDEO INDUSTRIAL SOLUTIONS	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	48, Boulevard Mohamed Diouri, Casablanca - Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SINO FRENCH HOLDING (SFH)	New World Tower 29/f 16-18 Queensroad Central - Hong Kong	50,0	50,0	50,0	50,0	IP	IP
PT PAM LYONNAISE JAYA	Central Senayan 1, 7th floor Jl. Asia Afrika n°8 - 10270 Jakarta - Indonésie	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SE POLSKA	Ul. Kopernika, 17 - 02359 Warszawa - Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

AUTRES

SUEZ ENVIRONNEMENT SAS	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
------------------------	--	-------	-------	-------	-------	----	----

NOTE 27 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Les cabinets Ernst & Young et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY. Les informations sur les honoraires des Commissaires aux comptes et les membres de leurs réseaux sont présentées conformément au décret 2008-1487.

En milliers d'euros	Ernst & Young				Mazars			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés								
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA Filiales intégrées globalement et proportionnellement	694 6 967	712 6 806	7,4% 74,3%	7,9% 75,1%	630 2 952	669 2 722	16,5% 77,0%	18,4% 74,8%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY SA Filiales intégrées globalement et proportionnellement	161 1 363	175 1 086	1,7% 14,5%	1,9% 12,0%	90	43 205	0,0% 2,3%	1,2% 5,6%
Sous-total	9 185	8 779	97,9%	96,9%	3 672	3 639	95,8%	100,0%
Autres prestations								
Fiscal	198	253	2,1%	2,8%	17	1	0,5%	0,0%
Autres	3	30	0,0%	0,3%	143	0	3,7%	0,0%
Sous total	201	283	2,1%	3,1%	160	1	4,2%	0,0%
TOTAL ⁽¹⁾	9 386	9 062	100%	100%	3 832	3 640	100%	100%

(1) Les montants relatifs aux entités intégrées proportionnellement et dont l'essentiel a trait à des missions de Commissariat aux comptes s'élèvent à 143 milliers d'euros en 2011 (124 milliers d'euros en 2010). L'intégralité de ces honoraires est versée à Ernst & Young.